

CONSEIL COMMUNAL

Séance du 02 décembre 2024

La séance est ouverte à 18h10.

Présidence:

M. M. Prévot, Bourgmestre

Echevins et Echevines:

Mmes A. Barzin, Ch. Bazelaire, Ch. Deom, S. Scailquin

MM. T. Auspert, Ch. Capelle, P-Y. Dupuis, B. Malisoux

Conseillers et Conseillères:

Mme G. Lazon, Cheffe de groupe Les Engagés

Mmes F. Collard, C. Crèvecoeur, V. Delvaux, I. Hambenne-Beudels, C. Martin,

C. Neveu (à partir du point 3), M. Pennewaert (à partir du point 3)

MM. Y. Eeckhout, F. Etienne, D. Fiévet, C. Laloux, J. Lemoine, V. Maillen,

F. Mencaccini, M. Pira, B. Sohler

Mme L. Demarteau, Chef de groupe MR

Mme C. Absil

MM. F. Delahaut, L. Gennart

Mme Ch. Mouget, Cheffe de groupe Ecolo

Mmes P. Grandchamps, M. Hallet, S. Linsmeau, C. Quintero-Pacanchique

M. Ph. Noël

M. F. Martin, Chef de groupe PS

Mmes M. Chenoy, C. Geudvert, G. Grovonius, E. Tillieux

MM. F. Seumois, K. Tory

M. R. Bruyère, Chef de groupe PTB

Mmes F. Jacquet, V. Léonard

M. A. Simon

Secrétaires:

Mme L. Leprince, Directrice générale

M. B. Falise, Directeur général adjoint

Séance publique

Les décisions sont prises à l'unanimité des membres présents sauf:

Point 8:

Oui: 30

Non: 11

Abstention: 6

Point 16:

Oui: majorité (Les Engagés, MR)

Non: PS et PTB

Abstention: Ecolo

Point 17:

Oui: 33

Non: 5

Abstention: 9

ORDRE DU JOUR

DIRECTION GENERALE	4
MANDATS ET TUTELLE CPAS	4
1. Validation des élections: information.....	4
2. Examen des conditions d'éligibilité et des incompatibilités des membres du Conseil.....	5
3. Prestation de serment des Conseillers et Conseillères	6
4. Désistements: prise d'acte.....	8
5. Examen des conditions d'éligibilité et des incompatibilités des suppléants et suppléantes.....	8
6. Prestation de serment des suppléants et suppléantes	10
7. Fixation du tableau de préséance	11
8. Pacte de majorité: adoption	19
9. Prestation de serment du Bourgmestre.....	22
10. Prestation de serment des Echevins et Echevines	23
11. Désignation des membres du Conseil de l'Action sociale	25
12. Déclarations individuelles facultatives d'apparentement ou de regroupement.....	27
13. Identité des Cheffes et Chefs de groupe: prise de connaissance.....	30
14. Commissions communales: calendrier et composition.....	31
SECRETARIAT GENERAL	36
15. Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2024: approbation	36
16. Déclaration de Politique Communale: lecture	37
17. Président d'assemblée: désignation	54

Séance publique

Bonsoir à chacune et chacun. Merci d'être venus en très grand nombre dans notre salle du Conseil communal et je ne doute pas que vous serez, chaque mois, fidèles à nos séances et à l'ensemble de nos travaux.

(Rires dans l'assemblée)

Blague à part, c'est l'occasion de rappeler que les séances du Conseil sont évidemment publiques, accessibles à chacune et chacun. Et à défaut, vous pouvez même les suivre en direct depuis le site YouTube de la Ville au coin du feu en cette période hivernale. Donc n'hésitez pas si vous êtes passionnés par nos travaux à pouvoir suivre nos débats.

Je laisse le soin aux unes et aux autres de s'asseoir pour que nous puissions démarrer notre séance d'installation du Conseil communal qui, en vertu du Code de la Démocratie Locale doit effectivement se tenir ce lundi 02 décembre; partout d'ailleurs, en Wallonie.

Et donc merci déjà à chacune et chacun pour sa patience parce qu'il en faudra un petit peu, pour sa présence amicale ou familiale aux côtés de chacune et de chacun des Conseillers et Conseillères qui prêteront serment dans quelques instants.

Alors quelques éléments importants à préciser au démarrage de notre séance, c'est qu'il y a des délibérations qui ont fait l'objet de modifications et que vous trouvez d'ailleurs sur vos bancs.

Ce sont des corrections matérielles, rien de stratégique, rassurez-vous. Le point 5, le point 6, le point 8; le point 12, le point 13 et le point 14 font l'objet de modifications que vous trouverez sur vos bancs.

Alors j'aurai le plaisir de pouvoir présider cette séance, ce sera la seule puisque vous le savez, nous avons souhaité réitérer cette expérience visant à confier la présidence du Conseil communal à un Conseiller ou une Conseillère.

Madame Anne Oger que l'on salue bien affectueusement si elle nous entend ou regarde, a pu inaugurer cette fonction durant la législature qui s'est achevée, qui s'achève en fait ce soir et elle sera remplacée d'ici quelques instants par Monsieur Maillen et donc les prochaines séances du Conseil seront placées sous son autorité. J'ai ce privilège uniquement pour la séance d'installation.

DIRECTION GENERALE

MANDATS ET TUTELLE CPAS

1. Validation des élections: information

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Je vous propose de démarrer avec le point n°1 "Validation des élections" pour vous informer qu'une prise de connaissance vous est soumise, celle validant les élections du 13 octobre dernier.

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation dont notamment l'article L4146-23/10 qui prévoit que lorsqu'aucun recours n'est introduit contre l'élection, le Conseil des élections locales, en tant que juridiction administrative, peut vérifier l'exactitude de la répartition des sièges entre les listes et l'ordre dans lequel les conseillers et les suppléants ont été déclarés élus. Il valide les élections, le cas échéant en modifiant d'office la répartition des sièges et l'ordre des élus.

Vu le procès-verbal des élections qui ont eu lieu le 13 octobre 2024 afin de renouveler le Conseil communal de la Ville;

Considérant qu'aucune réclamation n'a été introduite dans le délai légal fixé par l'article L4146-20, §2, al. 1^{er}, 1^o du CDLD;

Considérant que conformément à l'article L4146-23/10 du CDLD, en l'absence de recours et sur la base des éléments en sa possession, il n'y a pas lieu, pour le Conseil des élections locales, de procéder à une vérification de l'exactitude de la répartition des sièges entre les listes et de l'ordre dans lequel les conseillers et les suppléants ont été déclarés élus;

Considérant que les différentes opérations électorales sont donc réputées régulières;

Vu la décision du Conseil des élections locales prononcée en séance publique le 04 novembre 2024 et par laquelle il valide les élections du 13 octobre 2024 de la Ville de Namur;

Par ces motifs,

Prend connaissance de la décision du Conseil des élections locales validant les élections du 13 octobre 2024 de la Ville de Namur.

2. Examen des conditions d'éligibilité et des incompatibilités des membres du Conseil

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Postulant que cela n'apporte pas de commentaires particuliers, j'en viens au point 2 "L'examen des conditions d'éligibilité et des incompatibilités des membres du Conseil". Il s'agit donc de permettre la validation des pouvoirs des membres présents au sein de l'assemblée.

Et le seul cas de figure pour lequel nous sommes amenés à ne pas pouvoir valider l'élection, c'est la situation de Madame Cathy Collard, que nous saluons d'ailleurs également, et cela pour cause d'incompatibilité d'ordre familial, toujours en vertu des règles décrétales.

Mais nous savons qu'elle a bénéficié du soutien populaire pour pouvoir être élue au Conseil provincial où nous lui souhaitons un fructueux mandat.

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation;

Considérant que la législation idoine prévoit des conditions d'éligibilité et de compatibilité avec le mandat de Conseiller communal;

Vu le tableau synthétique reprenant les incompatibilités à un mandat d'élu communal;

Considérant que la Direction générale a informé les futurs membres du conseil des conditions d'éligibilité et des motifs d'incompatibilité par courrier daté du 06 novembre 2024;

Considérant que l'ensemble des futurs membres du Conseil ont remis une attestation sur l'honneur concernant l'absence d'incompatibilité;

Considérant que le président du Conseil observe que les candidats élus:

- continuent à remplir toutes les conditions d'éligibilité déterminées par l'article L4142-1 §1 du CDLD, à savoir être électeur et conserver les conditions d'électorat (être de nationalité belge ou européenne, âgé de 18 ans et être inscrit au registre de population de la commune) (L4121-1 – L4121-2 – L4121-3 CDLD);
- n'ont pas été privés du droit d'éligibilité sur base de l'article L4142-1 §2 du CDLD;
- ne se trouvent pas dans un des cas d'incompatibilité prévus aux articles L1125-1 à L1125-7 du CDLD (à l'exception de Madame Cathy Collard, candidate PS, qui se trouve, en tant que parent allié au second degré avec sa soeur Mme Florence Collard en situation d'incompatibilité avec le mandat de Conseillère communale);
- ne se trouvent pas dans un des cas d'incompatibilité prévus ci-dessous :
 - *l'incompatibilité des fonctions de l'ordre judiciaire avec l'exercice d'un mandat public conféré par élection (C. jud., art. 293 et 300);*

- *l'incompatibilité entre la qualité de membre du personnel de C.P.A.S. (en ce compris les praticiens de l'art de guérir) avec le mandat de Bourgmestre ou de Conseiller communal exercé dans le ressort territorial du C.P.A.S.; cette incompatibilité se justifie par le lien organique existant entre la commune et le C.P.A.S. (L.O. C.P.A.S., art. 49, par. 4);*
- *le cumul entre les fonctions de juge, de référendaire et de greffier à la Cour constitutionnelle est incompatible avec un mandat public conféré par élection (L. 6 janvier 1989 sur la Cour constitutionnelle, art. 44);*
- *il existe une incompatibilité entre les fonctions de membres du Conseil d'Etat (sont également visés les membres du personnel administratif du Conseil d'Etat, sous réserve de dérogations) et celles d'un mandat public conféré par élection (L. coord. sur le Conseil d'Etat, art. 107 et 110);*
- *les fonctions d'expert (au sens de l'arrêté royal 9 mars 1953, art. 2, concernant le commerce des viandes de boucherie et réglementant l'expertise des animaux abattus à l'intérieur du pays) sont incompatibles avec l'exercice d'un mandat de Bourgmestre, d'échevin ou de Conseiller communal lorsque la nomination émane du Conseil communal.*

Considérant, dès lors, que rien ne s'oppose à la validation des pouvoirs des membres du Conseil élus à l'exception de Madame Cathy Collard;

Par ces motifs,

Valide les pouvoirs de MM. Tanguy Auspert, Baudouin Sohler, Mme Anne Barzin, M. Maxime Prévot, Mmes Stéphanie Scailquin, Eliane Tillieux, M. Pierre-Yves Dupuis, Mmes Patricia Grandchamps, Cécile Crèvecoeur, Dorothée Klein, MM. Fabian Martin, Luc Gennart, Khalid Tory, Christophe Capelle, Philippe Noël, Mmes Véronique Delvaux, Charlotte Bazelaire, Charlotte Mouget, Carolina Quintero Pacanchique, Marine Chenoy, MM. Vincent Maillen, Franco Mencaccini, Loïc Demarteau, Mme Coraline Absil, M. David Fiévet, Mme Farah Jacquet, MM. Julien Lemoine, Robin Bruyère, François Etienne, Mme Geneviève Lazon, MM Benoît Malisoux, Pira Massimo, Mmes Sophie Linsmeau, Charlotte Deom, Florence Collard, M. Pierre Piron, Mmes Gwenaëlle Grovonius, Marion Hallet, Isabelle Hambenne, M. Clément Laloux, Mme Caroline Martin, MM. Etienne Loriaux, François Delahaut, Mmes Cécile Geudvert, Véronique Léonard et M. Simon Amadéo.

Ne valide pas les pouvoirs de Madame Cathy Collard, candidate PS, pour cause d'incompatibilité d'ordre familial.

3. Prestation de serment des Conseillers et Conseillères

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Voici donc venu le moment que vous attendez probablement toutes et tous pour l'ensemble des membres présents, celui de la prestation de serment des Conseillers et des Conseillères.

Je rappelle qu'il est prévu que chacune et chacun d'entre vous, à l'appel de son nom, puisse venir se présenter ici, face aux bancs du Collège, de pouvoir alors lever la main droite avec la paume de la main ouverte afin de pouvoir valider la prestation.

Et pour celles et ceux qui seraient un peu stressés ou qui auraient un oubli, la formule de prestation se trouve ici en grand, sous vos yeux comme guise de petit rappel.

(Rires dans l'assemblée)

Voilà, comme cela, il n'y a pas de problème.

Et comme il me revient de prêter serment en premier ressort pour pouvoir ensuite continuer la présidence, je vais céder alors celle-ci à Madame la Première Echevine sortante, Madame Mouget, que j'invite à venir à ma place.

Mme Ch. Mouget, Première Echevine sortante:

Monsieur Prévot, vous êtes un habitué mais je vais quand même vous demander de prêter serment devant notre assemblée ce soir.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.

Mme Ch. Mouget, Première Echevine sortante:

Vous êtes à présent Conseiller communal. Félicitations.

(Applaudissements dans l'assemblée)

Et je cède formellement la présidence à Monsieur Prévot.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Merci Charlotte.

On aura le plaisir de réitérer cela un petit peu plus tard lorsque viendra le moment de l'installation des membres du Collège communal.

Merci Charlotte pour cet exercice.

Je vais maintenant donc inviter les unes et les autres, tour à tour, par ordre d'ancienneté au sein du Conseil qui détermine la préséance au sein du Conseil.

Tour à tour, les élus prêtent serment, entre les mains du Président du Conseil qui leur adresse ses félicitations.

(Applaudissements dans l'assemblée)

Vu l'article L1122-3 du Code de la Démocratie et de la Décentralisation indiquant que le Conseil communal est installé le 1^{er} lundi de décembre qui suit les élections;

Vu l'article L1126-1 C.D.L.D. portant d'une part que les Conseillers communaux et les membres du Collège communal, préalablement à leur entrée en fonction, prêtent en séance publique le serment suivant : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge » et d'autre part, que les Conseillers communaux prêtent serment entre les mains du Président du Conseil;

Vu la Circulaire du 10 octobre 2024 relative à la validation et à l'installation des Conseillers communaux et du Collège communal, à l'exception des communes de la communauté germanophone;

Vu les courriers de désistement de MM. Etienne Loriaux, Pierre Piron et de Mme Dorothée Klein;

Attendu que la circulaire susmentionnée prévoit que le Bourgmestre sortant réélu prête serment le premier en qualité de conseiller communal entre les mains de la 1^{ère} Echevine sortante ou de l'Echevin délégué par le Bourgmestre, qu'il soit réélu ou non;

M. Maxime Prévot, Bourgmestre sortant, cède la présidence à Mme Charlotte Mouget, 1^{ère} Echevine sortante;

Mme Charlotte Mouget, 1^{ère} Echevine sortante, invite M. Maxime Prévot, élu Conseiller communal lors du scrutin du 13 octobre 2024 à prêter serment entre ses mains le serment prescrit à l'article L1126-1 du CDLD dont la teneur suit : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

Mme Charlotte Mouget, 1^{ère} Echevine sortante, le déclare installé en qualité de Conseiller communal et lui adresse ses félicitations;

Mme Charlotte Mouget, 1^{ère} Echevine sortante, cède la présidence à M. Maxime Prévot, Bourgmestre sortant;

M. le Président du Conseil invite les autres élus au Conseil à prêter entre ses mains le serment prescrit par l'article L1126-1 du Code de la Démocratie Locale et de la

Décentralisation, dont la teneur suit: « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

Tour à tour, MM. Tanguy Auspert, Baudouin Sohier, Mme Anne Barzin, Mmes Stéphanie Scailquin, Eliane Tillieux, M. Pierre-Yves Dupuis, Mmes Patricia Grandchamps, Cécile Crèvecoeur, MM. Fabian Martin, Luc Gennart, Khalid Tory, Christophe Capelle, Philippe Noël, Mmes Véronique Delvaux, Charlotte Bazelaire, Charlotte Mouget, Carolina Quintero Pacanchique, Marine Chenoy, MM. Vincent Maillen, Franco Mencaccini, Loïc Demarteau, Coraline Absil, M. David Fiévet, Mme Farah Jacquet, MM. Julien Lemoine, Robin Bruyère, François Etienne, Mme Geneviève Lazon, MM. Benoît Malisoux, Massimo Pira, Mmes Sophie Linsmeau, Charlotte Deom, Florence Collard, Mmes Gwenaëlle Grovonius, Marion Hallet, Isabelle Hambenne, M. Clément Laloux, Mme Caroline Martin, M. François Delahaut, Mmes Cécile Geudvert, Véronique Léonard et M. Amadéo Simon élus Conseillers communaux lors du scrutin du 13 octobre 2024, prêtent entre les mains de M. le Président du Conseil le serment prescrit par l'article L1126-1 susvisé.

M. le Président du Conseil les déclare installés en qualité de Conseillers ou Conseillères communales et leur adresse ses félicitations.

4. Désistements: prise d'acte

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Le point 4 est relatif aux désistements. Il convient de prendre acte de la renonciation à l'exercice de leur mandat de Monsieur Pierre Piron, de Monsieur Etienne Loriaux et de Madame Dorothee Klein.

Vu l'article L1122-4 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation portant que tout candidat élu peut, après validation de son élection, renoncer, avant son installation, au mandat qui lui a été conféré en notifiant son désistement par écrit au Conseil, lequel en prend acte dans une décision motivée. Cette décision est notifiée par le Directeur général à l'intéressé;

Vu les courriers de désistement de MM. Etienne Loriaux, Pierre Piron et de Mme Dorothee Klein;

Considérant que Mme Dorothee Klein, groupe Les Engagés, renonce à siéger en tant que Conseillère communale;

Considérant que MM. Pierre Piron et Etienne Loriaux, groupe Les Engagés, renoncent au mandat de Conseiller communal qui leur a été conféré en souhaitant se porter candidat pour devenir Conseiller de l'Action Sociale;

Par ces motifs,

Prend acte des désistements de MM. Pierre Piron, Etienne Loriaux et de Mme Dorothee Klein.

5. Examen des conditions d'éligibilité et des incompatibilités des suppléants et suppléantes

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Ce qui nous amène alors sans transition au point 5, celui de l'examen des conditions d'éligibilité et des incompatibilités des suppléants et des suppléantes suite à ces désistements.

Il vous est donc demandé de bien vouloir valider les pouvoirs de Monsieur Yves Eeckhout, de Madame Cécile Neveu, de Madame Magali Pennewaert et de Monsieur François Seumois.

En sachant que Madame Chloé Houart, Madame Valentine Collin et Mme Delphine Wrinck n'ont pas souhaité pouvoir assumer la suppléance à laquelle elles étaient appelées; les deux premières pour cause d'incompatibilité professionnelle et la dernière pour cause d'inéligibilité ayant changé de commune.

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation;

Considérant que la législation idoine prévoit des conditions d'éligibilités et de compatibilités avec le mandat de Conseiller communal;

Vu le tableau synthétique reprenant les incompatibilités à un mandat d'élu communal;

Considérant que la Direction générale a informé les futurs Conseillers des conditions d'éligibilité et des motifs d'incompatibilité lors d'un courrier envoyé le 25 novembre 2024;

Considérant que l'ensemble des futurs membres du Conseil ont remis une attestation sur l'honneur concernant l'absence d'incompatibilité sauf Mmes Chloé Houart et Valentine Collin qui sont en situation d'incompatibilité;

Considérant que Mme Cathy Collard, groupe PS, est en incompatibilité d'ordre familiale avec sa soeur Mme Florence Collard;

Considérant que M. François Seumois, groupe PS, arrive en ordre utile pour la remplacer;

Considérant que Mmes Chloé Houart et Valentine Collin sont membres du personnel de l'administration communale; qu'il s'agit d'une incompatibilité avec le mandat de Conseillère communale;

Considérant que Mme Delphine Wrincq ne remplit plus les conditions d'éligibilité étant donné qu'elle n'est plus domiciliée sur le territoire de la Ville de Namur;

Considérant que le Président du Conseil observe que les candidats suppléants arrivant en ordre utile, à savoir, pour le groupe Les Engagés, M. Yves Eeckhout et Mmes Cécile Neveu, Magali Pennewaert et pour le groupe PS, M. François Seumois:

- continuent à remplir toutes les conditions d'éligibilité déterminées par l'article L4142-1 §1 du CDLD, à savoir être électeur et conserver les conditions d'électorat (être de nationalité belge ou européenne, âgé de 18 ans et être inscrit au registre de population de la commune) (L4121-1 – L4121-2 – L4121-3 CDLD);
- n'ont pas été privés du droit d'éligibilité sur base de l'article L4142-1 §2 du CDLD ;
- ne se trouvent pas dans un des cas d'incompatibilité prévus aux articles L1125-1 à L1125-7 du CDLD;
- ne se trouvent pas dans un des cas d'incompatibilité prévus ci-dessous:
 - *l'incompatibilité des fonctions de l'ordre judiciaire avec l'exercice d'un mandat public conféré par élection (C. jud., art. 293 et 300);*
 - *l'incompatibilité entre la qualité de membre du personnel de C.P.A.S. (en ce compris les praticiens de l'art de guérir) avec le mandat de Bourgmestre ou de Conseiller communal exercé dans le ressort territorial du C.P.A.S.; cette incompatibilité se justifie par le lien organique existant entre la commune et le C.P.A.S. (L.O. C.P.A.S., art. 49, par. 4);*
 - *le cumul entre les fonctions de juge, de référendaire et de greffier à la Cour constitutionnelle est incompatible avec un mandat public conféré par élection (L. 6 janvier 1989 sur la Cour constitutionnelle, art. 44);*
 - *il existe une incompatibilité entre les fonctions de membres du Conseil d'Etat (sont également visés les membres du personnel administratif du Conseil d'Etat, sous réserve de dérogations) et celles d'un mandat public conféré par élection (L. coord. sur le Conseil d'Etat, art. 107 et 110);*
 - *les fonctions d'expert (au sens de l'arrêté royal 9 mars 1953, art. 2, concernant le commerce des viandes de boucherie et réglementant l'expertise des animaux abattus à l'intérieur du pays) sont incompatibles avec l'exercice d'un mandat de Bourgmestre, d'échevin ou de Conseiller communal lorsque la nomination émane du Conseil communal.*

Considérant, dès lors, que rien ne s'oppose à la validation de leurs pouvoirs.

Valide les pouvoirs de Mmes Cécile Neveu et Magali Pennewaert et de MM. Yves Eeckhout et François Seumois.

Ne valide pas les pouvoirs de Mmes Chloé Houart et Valentine Collin pour cause d'incompatibilité et de Mme Delphine Wrincq pour cause d'inéligibilité.

6. Prestation de serment des suppléants et suppléantes

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Et donc nous en arrivons si vous en êtes d'accord, au point 6 qui est la poursuite de nos prestations de serment, en l'occurrence celles des suppléantes et des suppléants.

Je vais donc aussi les invités tour à tour pour le même exercice.

Tour à tour, les élus prêtent serment, entre les mains du Président du Conseil qui leur adresse ses félicitations.

(Applaudissements dans l'assemblée)

Voilà, félicitations à chacune et chacun. Bravo pour votre prestation de serment et surtout au nom de l'ensemble des mandataires, je pense pouvoir souhaiter un fructueux mandat plein de découvertes, de passions, de débats que l'on souhaitera respectueux au maximum nonobstant les divergences de point de vue qui pourront s'exprimer dans l'antre de la démocratie locale qu'est cette salle du Conseil communal.

Vu l'article L1122-4 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation portant que tout candidat élu peut, après validation de son élection, renoncer, avant son installation, au mandat qui lui a été conféré en notifiant son désistement par écrit au Conseil, lequel en prend acte dans une décision motivée. Cette décision est notifiée par le Directeur général à l'intéressé;

Vu les courriers de désistement de MM. Etienne Loriaux, Pierre Piron et de Mme Dorothée Klein;

Considérant que Mme Cathy Collard, groupe PS, se trouve en tant que parent allié au second degré (soeur de Florence Collard) en situation d'incompatibilité avec le mandat de Conseiller communal suivant l'article L1125-3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation;

Considérant que Mme Dorothée Klein renonce à siéger en tant que Conseillère communale;

Considérant que MM. Pierre Piron et Etienne Loriaux renoncent au mandat de Conseiller communal en souhaitant se porter candidat pour devenir Conseiller de l'Action Sociale;

Attendu que suite à ces désistements et incompatibilités, 4 sièges de Conseiller sont vacants et qu'il s'indique dès lors de procéder à l'installation immédiate des suppléants respectifs en ordre utile tels que repris dans le procès-verbal des opérations électorales;

Considérant que Mmes Chloé Houart et Valentine Collin sont membres du personnel de l'administration communale; qu'il s'agit d'une incompatibilité avec le mandat de Conseillère communale;

Considérant que Mme Delphine Wrincq ne remplit plus les conditions d'éligibilité étant donné qu'elle n'est plus domiciliée sur le territoire de la Ville de Namur;

Considérant que les prochains suppléants arrivant en ordre utile sont pour le groupe Les Engagés, M. Yves Eeckhout, Mmes Cécile Neveu et Magali Pennewaert et pour le groupe PS, M. François Seumois;

Vu l'article L1126-1 C.D.L.D. portant d'une part que les Conseillers communaux et les membres du Collège communal, préalablement à leur entrée en fonction, prêtent en séance publique le serment suivant : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge » et d'autre part, que les Conseillers communaux

prêtent serment entre les mains du Président du Conseil;

Tour à tour, M. Yves Eeckhout, Mme Cécile Neveu, Mme Magali Pennewaert et M. François Seumois, élus Conseillers communaux lors du scrutin du 13 octobre 2024, prêtent entre les mains de M. le Président du Conseil le serment prescrit par l'article L1126-1 susvisé.

M. le Président du Conseil les déclare installés en qualité de Conseillers et Conseillères communales et leur adresse ses félicitations.

7. Fixation du tableau de préséance

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Le point 7 de l'ordre du jour nous amène à fixer le tableau de préséance des membres du Conseil.

Pas de problème, de remarque ou d'objection? Merci.

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation dont notamment l'article L1122-18 prévoit qu'un tableau de préséance doit être établi d'après les conditions fixées par le règlement d'ordre intérieur adopté par le Conseil;

Vu le règlement d'ordre intérieur adopté par le Conseil 21 février 2019 et ses modifications ultérieures dont notamment son article 2 qui prévoit que "le tableau de préséance est réglé d'après l'ordre d'ancienneté de service des membres du Conseil à dater du jour de leur première entrée en fonction, et, en cas d'ancienneté égale, d'après le nombre des votes obtenus lors de la dernière élection.

Seuls les services ininterrompus en qualité de Conseillère ou Conseiller titulaire sont pris en considération pour déterminer l'ancienneté de service, toute interruption entraînant la perte définitive de l'ancienneté acquise.

Les Conseillères ou Conseillers qui n'étaient pas membres du Conseil sortant figurent en bas de tableau, classés d'après le nombre de votes obtenus lors de la dernière élection tel qu'il résulte du procès-verbal de l'élection";

Considérant que le tableau de préséance permet notamment conformément à l'article L1123-22 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation qu'en cas de partage des votes au Collège, celui-ci remet l'affaire à une autre séance, à moins qu'il ne préfère appeler un membre du Conseil d'après l'ordre d'inscription au tableau de préséance du Conseil;

Considérant qu'il est dès lors nécessaire de fixer un tableau de préséance des Conseillers et Conseillères communales;

Par ces motifs,

Arrête dès lors comme suit le tableau de préséance de ses membres:

1. Les Conseillers réélus, par ordre d'ancienneté de service à dater du jour de leur 1ère entrée en fonction et, en cas de parité, d'après le nombre de votes obtenus lors de la plus récente élection tel qu'il résulte du procès-verbal de l'élection

N°	Nom-Prénom	Date de 1ère entrée en fonction	Votes
1	Auspert Tanguy	14/01/1989	3.359
2	Sohier Baudouin	14/01/1989	1.130
3	Barzin Anne	10/01/1995	2.375
4	Prévot Maxime	23/03/2005	15.682
5	Scailquin Stéphanie	04/12/2006	2.423

6	Tillieux Eliane	04/12/2006	2.084
7	Dupuis Pierre-Yves	04/12/2006	1.703
8	Grandchamps Patricia	04/12/2006	1.192
9	Crèvecoeur Cécile	19/11/2012	1.257
10	Klein Dorothée	03/12/2012	1.952
11	Martin Fabian	03/12/2012	1.948
12	Gennart Luc	03/12/2012	999
13	Tory Khalid	03/12/2012	748
14	Capelle Christophe	30/05/2013	1.457
15	Noël Philippe	08/09/2016	1.926
16	Delvaux-Mauléon Véronique	07/11/2016	1.184
17	Bazelaire Charlotte	03/12/2018	4.024
18	Mouget Charlotte	03/12/2018	1.950
19	Quintero Pacanchique Carolina	03/12/2018	1.185
20	Chenoy Marine	03/12/2018	1.127
21	Maillen Vincent	03/12/2018	877
22	Mencaccini Franco	03/12/2018	851
23	Demarteau Loïc	03/12/2018	838
24	Absil Coraline	03/12/2018	832
25	Fiévet David	03/12/2018	824
26	Collard Cathy	03/12/2018	695
27	Jacquet Farah	03/12/2018	581
28	Lemoine Julien	08/12/2020	1.299
29	Bruyère Robin	07/09/2021	1.220
30	Etienne François	27/06/2023	1.051

2. Les Conseillers nouvellement élus, suivant le nombre de votes obtenus lors de la dernière élection et tel qu'il résulte du procès-verbal de l'élection

N°	Nom-Prénom	Votes
31	Lazaron Geneviève	2.568
32	Malisoux Benoît	1.403
33	Pira Massimo	1.254
34	Linsmeau Sophie	1.128
35	Deom Charlotte	1.122
36	Collard Florence	1.111
37	Piron Pierre	1.040
38	Grovonius Gwenaëlle	1.020
39	Hallet Marion	969
40	Hambenne-Beudels Isabelle	936

41	Laloux Clément	928
42	Martin Caroline	917
43	Loriaux Etienne	820
44	Delahaut François	727
45	Geudvert Cécile	628
46	Léonard Véronique	455
47	Simon Amadéo	375

3. Les Conseillers suppléants, suivant le nombre de voix attribuées à chaque candidat et tel qu'il résulte du procès-verbal de l'élection

Liste n°1: ECOLO

N°	Nom-Prénom	Votes
1	Halut Christine	954
2	Tadli Dounia	866
3	Bwandinga Tessa	827
4	Lenglez Murielle	821
5	Richard Raphaël	798
6	Habra Basile	792
7	Joseph Lisa	736
8	Michel Aline	712
9	Haubruge Robin	700
10	Pitance Esther	697
11	Gailliez Françoise	693
12	Bouz Sandra	680
13	Degives Delphine	677
14	Robaye René	671
15	Bernard Akoeley	665
16	Lambert Benjamin	662
17	Haulotte Manon	660
18	Gabriel Céline	658
19	Balon-Périn Georges	642
20	Simon Fanny	636
21	Heylens-Decamp Françoise	629
22	Sersli Marianne	621
23	Georlette Delphine	610
24	Bauvin Geneviève	605
25	Leduc Kévin	604
26	Michel Cassandre	584
27	Foissac Patrick	532
28	Rolin Christophe	510
29	Berhin Michel	504

30	Cléda Etienne	491
31	Azouigh Omar	478
32	Dussart Dominique	460
33	Dupriez Damien	458
34	Tedajio Tsape Louis Stephen	446
35	Charlier Jean-Christophe	436
36	Vander Linden Ernest	423
37	Relekom Mathieu	419
38	Daems Quentin	395
39	Hotton Adrien	395
40	Laine Jean-Marie	389
41	Hoyoux Benoît	353

Liste n°2: Les Engagés

N°	Nom-Prénom	Votes
1	Houart Chloé	802
2	Collin Valentine	799
3	Wrincq Delphine	765
4	Eeckhout Yves	756
5	Neveu Cécile	746
6	Pennewaert Magali	740
7	Redzepi Adnan	740
8	Galloy Anaïs	719
9	Generet Gisèle	690
10	Bua Ada	665
11	Doumont Catherine	662
12	Sevimler Berkan	656
13	Dautrive Christelle	655
14	Mandiki Alindawa	651
15	Soetens Laurence	636
16	Battel Christian	619
17	Quertinmont Julien	598
18	Jomouton Yves	573

19	Faida Jeny	526
20	Rochdi Najat	519
21	Félix Monique	494
22	Battocchio Luciano	466
23	Lecocq Yves	463
24	Beaumont Gérard	406

Liste n°3: PS

N°	Nom-Prénom	Votes
1	Seumois François	627
2	Gursever Rahmi	542
3	Ajrhourh Soukaina	526
4	Pirot Christian	501
5	Nélis Jessica	465
6	Karler Kristel	464
7	Ben Brahim Malika	464
8	El Bouiri Rabih	416
9	Colson Romain	413
10	Legrain Emeline	403
11	Destatte Julien	401
12	Germain Dimitri	398
13	Dallemagne Stéphanie	377
14	Adam Sabine	370
15	Lucifora Franco	367
16	Nakuzwe Auréa	354
17	Schaefs Brieuc	353
18	Galante Roberto	350
19	Cramaro Gwendolina	349
20	Zielonka Nadia	348
21	Anselme Olivier	343

22	Mouafek Nadia	322
23	Thonon Joseph	319
24	Ahadi Nguma Clejus	318
25	Hamtiaux Christophe	317
26	Rolain Fabienne	311
27	Deguelle Hélène	306
28	Viroux Damien	305
29	Leyder Amélie	291
30	Currao Lilliane	288
31	Cotton Manon	271
32	Radelet Olivier	266
33	Gillet Alain	261
34	Wilmain Sophie	252
35	Kapenda Léonard	251
36	Rotolo Gaetano	247
37	Valentour Eric	233
38	Daboïs Lèna	228
39	Ulbrich Gregory	218
40	Boulangier Karl	183

Liste n°4: PTB

N°	Nom-Prénom	Votes
1	Pierrard Serge	266
2	Gomes Feliciano	236
3	Giet Marie	224
4	F'Touh Soukaïna	209
5	Dielis Julie	200
6	Bonmariage Christel	196
7	Vandevoorde Anouk	196
8	Pierrard Camille	188

9	Pesesse Virginie	185
10	Bertrand Véronique	182
11	Popusoi Mihaela	179
12	Vernimmen Ivette	177
13	Cerit Hülya	176
14	Parmentier Sinan	173
15	Rousseau Tom	171
16	Simon Nouella	171
17	Mondy Catherine	170
18	Goffin Meredith	169
19	Mathieu Julien	165
20	Dubois Jean	161
21	Ledoux Monique	158
22	Delvaux Irina	152
23	Hevesi Attila	150
24	Depuydt Odile	149
25	Bernard Elénie	148
26	Belot Denis	147
27	Samyn Emilie	147
28	Dandrimont Pascal	144
29	Pigneur Eric	139
30	Budra Medhi	138
31	Dave Dominique	137
32	Brouyaux Michel	136
33	Delsipée Vincent	132
34	Jacoby Jean-Pol	130
35	Leblanc Michel	121
36	Danssaert David	120
37	Gillard Eric	119
38	Hevesi Zalan	117

39	Frangieh Rodrigue	114
40	Taffarel Jonathan	114
41	Demaret Justin	113
42	Ginefra Luca	113
43	Leclère Willima	110

Liste n°5: MR

N°	Non-Prénom	Votes
1	Blouard Delphine	725
2	Gérard Xavier	692
3	Guillitte Bernard	608
4	Bastin-Vanbrabant Anne	572
5	Claes Romain	533
6	Delecaut Dimitri	524
7	Thirot Jean-François	487
8	Mievis Eric	477
9	de Schaetzen-Joassin Astrid	428
10	Baert Damien	411
11	Istasse-Joly Chantal	372
12	Lardinois Julie	351
13	Duray Carine	343
14	De Cooman-Kanen Amélie	333
15	Dechaineux Thomas	293
16	Baudot Sylvie	289
17	Loayza Huapalla Elizabeth	287
18	Schueremans Nadine	280
19	Nivarlet Sabrina	270
20	Latour Florence	269
21	Marazzato Vanessa	258
22	Vandermeerschen Elise	255

23	Chauvier Claudine	248
24	Khadidje Gaëlle	247
25	Hennaut Jeanne	244
26	Moreau-Forton Thérèse	237
27	Delhalle Françoise	225
28	Parisi Benjamin	221
29	Collet Arnaud	218
30	Demoulin Guillaume	212
31	Sandras Damien	210
32	Beckers Boris	206
33	Pagès Nicolas	206
34	Fretin David	203
35	Massaert Philippe	199
36	Ghedira Seif	185
37	Petryk-Toussaint Inga	177
38	Hemerijck Cyril	175
39	Rossignol Jean-François	167
40	Düdük Ahmet	167

8. Pacte de majorité: adoption

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Nous en arrivons donc à l'adoption du pacte de majorité.

Alors attention parce que nous sommes 40% de nouveaux membres par rapport à la législature passée au sein de cette assemblée et vous allez toutes et tous utiliser pour la première fois le petit dispositif qui vous fait face pour un vote électronique.

Donc je vais me permettre d'expliquer les consignes pour le bon usage de ce petit dispositif pour que votre vote puisse être correctement enregistré.

Donc s'agissant d'un vote qui doit se faire de manière nominative, le vote électronique y est donc assimilé. Vous devez d'abord vous assurer que votre nom apparaisse bien sur le boîtier. Une fois que le vote va être lancé, vous voyez que cela a démarré prochainement, vous devez donc vous assurer que votre personnage bleu est bien indiqué pour participer au vote.

C'est assez simple. Si vous êtes contre le pacte de majorité, vous appuyez sur le rouge. Si vous êtes pour, vous appuyez sur le vert. Et si vous souhaitez vous abstenir, c'est le jaune.

Ce n'est pas plus compliqué que cela, je vous en prie, le vote a déjà démarré, vous pouvez le poursuivre pour l'adoption du pacte de majorité pour la législature 2024-2029, 2030, pardon. C'est un autre niveau de pouvoir en 2029.

Est-ce que chacun a pu prendre part au vote? Il en manque un apparement.

M. V. Maillen, Conseiller communal MR:

Chez Coraline, cela ne marche pas apparemment.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Alors si cela ne marche pas, est-ce que je peux juste enregistrer pour le procès-verbal, le vote de Madame Absil?

Mme C. Absil, Conseillère communale MR:

Oui, je vote oui pour le pacte de majorité.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Très bien. Et donc merci effectivement pour le vote de Madame Absil.

Pas de problème? Je clôture le vote alors et ce qui permet d'acter que le pacte est adopté par 29 voix contre 11 et 6 abstentions; 30 avec le vote, effectivement, nominatif de Madame Absil, pardon.

Merci Monsieur Dupuis.

Donc 30 voix pour, 11 contre et 6 abstentions s'agissant du pacte de majorité.

Merci à chacune et chacun.

(Applaudissements dans l'assemblée)

Voici donc la Ville de Namur dépositaire d'une nouvelle majorité communale pour cette législature 2024-2030.

Vu l'article L1123-1 §2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation portant :

- qu'au plus tard le 2^{ème} lundi de novembre, soit le 11 novembre qui suit les élections, le ou les projets de pactes de majorité sont déposés entre les mains de la Directrice générale;
- que le projet de pacte, est sans délai, porté à la connaissance du public par voie d'affichage à la maison communale;
- que le projet de pacte comprend l'indication des groupes politiques qui y sont parties, l'identité du Bourgmestre, des Echevins ainsi que celle du Président du Conseil de l'Action Sociale pressenti et présente des personnes de sexe différent;
- que le projet de pacte est signé par l'ensemble des personnes y désignées et par la majorité des membres de chaque groupe politique dont au moins un membre est proposé pour participer au Collège;

Vu l'article L1123-1 §3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation portant que le pacte de majorité est adopté à la majorité des membres présents au conseil au plus tard dans les 3 mois suivant la date de validation des élections. Le pacte de majorité est voté en séance publique et à haute voix;

Vu le pacte de majorité déposé entre les mains de la Directrice générale par les groupes politiques Les Engagés et MR le 07 novembre 2024;

Attendu que ce pacte de majorité répond aux conditions fixées par l'article L1123-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation dont question ci-avant;

Qu'il comprend ainsi :

- l'indication des groupes politiques qui y sont parties, soit les groupes politiques Les Engagés et MR,
- l'identité du Bourgmestre, soit M. Maxime Prévot,

- l'identité des Echevins et Echevines, soit dans l'ordre :
 - Mme Anne Barzin,
 - Mme Charlotte Bazelaire,
 - M. Tanguy Auspert,
 - Mme Stéphanie Scailquin,
 - M. Pierre-Yves Dupuis,
 - M. Christophe Capelle;
 - M. Benoît Malisoux,
 - Mme Charlotte Deom,
- l'identité de la Présidente du Conseil de l'Action Sociale pressenti, soit Mme Dorothee Klein;

Qu'il présente des personnes de sexe différent;

Qu'il est signé par l'ensemble des personnes y désignées et par la majorité des membres de chaque groupe politique dont au moins un membre est proposé pour participer au Collège communal;

Attendu que le pacte de majorité déposé entre les mains de la Directrice générale par les groupes politiques Les Engagés et MR le 07 novembre 2024 est, conformément à l'article L1123-1 §3 précité, soumis au vote à haute voix de l'ensemble des membres du Conseil;

Que conformément à l'article L1122-27 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le Président du Conseil vote en dernier lieu;

Que le résultat de ce scrutin est le suivant :

Nom	Oui	Non	Abstention
Mme Coralie Absil	x		
M. Tanguy Auspert	x		
Mme Anne Barzin	x		
Mme Charlotte Bazelaire	x		
M. Robin Bruyère		x	
M. Christophe Capelle	x		
Mme Marine Chenoy		x	
Mme Florence Collard	x		
Mme Cécile Crèvecoeur	x		
M. François Delahaut	x		
M. Véronique Delvaux	x		
M. Loïc Demarteau	x		
Mme Charlotte Deom	x		
M. Pierre-Yves Dupuis	x		
M. Yves Eeckhout	x		
M. François Etienne	x		
M. David Fiévet	x		
M. Luc Gennart	x		

Nom	Oui	Non	Abstention
Mme Cécile Geudvert		x	
Mme Patricia Grandchamps			x
Mme Gwenaëlle Grovonius		x	
Mme Marion Hallet			x
Mme Isabelle Hambenne	x		
Mme Farah Jacquet		x	
Mme Geneviève Lazaron	x		
M. Julien Lemoine	x		
Mme Véronique Léonard		x	
Mme Sophie Linsmeau			x
M. Clément Laloux	x		
M. Vincent Maillen	x		
M. Benoît Malisoux	x		
Mme Caroline Martin	x		
M. Fabian Martin		x	
M. Franco Mencaccini	x		
Mme Charlotte Mouget			x
Mme Cécile Neveu	x		
M. Philippe Noël			x
Mme Carolina Quintero Pacanchique			x
Mme Magali Pennewaert	x		
M. Massimo Pira	x		
M. Maxime Prévot	x		
Mme Stéphanie Scailquin	x		
M. François Seumois		x	
M. Amadéo Simon		x	
M. Baudouin Sohier	x		
Mme Eliane Tillieux		x	
M. Khalid Tory		x	

Adopte le pacte de majorité déposé entre les mains de la Directrice générale par les groupes politiques Les Engagés et MR le 07 novembre 2024 par 30 voix pour, 11 voix contre et 6 abstentions.

9. Prestation de serment du Bourgmestre

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Nous allons maintenant entamer le point 9 relatif à la prestation de serment du Bourgmestre avant d'enchaîner avec les Echevines et les Echevins.

Et pour pouvoir me permettre de prêter serment, j'invite à nouveau Madame Mouget à venir prendre la présidence.

Mme Ch. Mouget, Première Echevine sortante:

Monsieur le Conseiller Prévot, je vous invite à prêter serment.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.

(Applaudissements dans l'assemblée)

Mme Ch. Mouget, Première Echevine sortante:

Et je vous cède à nouveau la présidence.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Merci Madame Mouget.

Merci beaucoup à chacune et chacun pour vos chaleureux applaudissements.

Vu l'article L1123-4 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation portant qu'est élu de plein droit Bourgmestre, le Conseiller de nationalité belge qui a obtenu le plus de voix de préférence sur la liste qui a obtenu le plus de voix parmi les groupes politiques qui sont parties au pacte de majorité adopté;

Vu l'article L1126-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation portant d'une part que les Conseillers communaux et les membres du Collège communal, préalablement à leur entrée en fonction, prêtent en séance publique le serment suivant : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge » et d'autre part, qu'après l'adoption d'un pacte de majorité, le candidat Bourgmestre prête serment entre les mains du Premier Echevin en charge;

Vu l'article L1122-15 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation prévoyant qu'avant l'adoption par le conseil du pacte de majorité visé à l'article L1123-1, le conseil est présidé par le conseiller communal qui, à la fin de la législature précédente, exerçait la fonction de bourgmestre ou, à défaut, une fonction d'échevin, et dont le rang était le plus élevé ou, à défaut, une fonction de conseiller dans l'ordre de leur ancienneté au conseil. ;

Vu le pacte de majorité déposé entre les mains de la Directrice générale par les groupes politiques Les Engagés et MR le 07 novembre 2024 et adopté ce jour par le Conseil;

Attendu que le pacte dont question ci-avant désigne conformément aux règles prescrites par l'article L1123-4 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation susvisé M. Maxime Prévot en qualité de Bourgmestre;

Attendu que M. Prévot cède sur ce point la présidence du Conseil à Mme Charlotte Mouget, 1^{ère} Echevine sortante,

Prend acte de l'élection de M. Maxime Prévot en qualité de Bourgmestre.

M. Maxime Prévot prête, en qualité de Bourgmestre, entre les mains de Mme Charlotte Mouget le serment prescrit par l'article L1126-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, dont la teneur suit: « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

Mme Charlotte Mouget lui adresse ses félicitations.

Conformément à l'article L1122-15 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation précité, M. Maxime Prévot reprend la présidence du Conseil.

10. Prestation de serment des Echevins et Echevines

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Il me revient donc de pouvoir accueillir désormais la prestation de serment des Echevines et Echevins. Ils vont donc être invités à prêter serment dans l'ordre protocolaire également au sein du Collège.

Tour à tour, les membres désignés en qualité d'Echevines et d'Echevins prêtent serment, entre les mains du Bourgmestre qui leur adresse ses félicitations.

(Applaudissements dans l'assemblée)

Voilà félicitations à chacune et chacun des membres de cette belle équipe du Collège communal pour cette nouvelle législature.

Profitez bien de cette belle soirée parce que, dès demain, au turbin. Et donc là, il y aura effectivement du travail.

Vu l'article L1126-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation portant d'une part que les Conseillers communaux et les membres du Collège communal, préalablement à leur entrée en fonction, prêtent en séance publique le serment suivant: « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge » et d'autre part, que les Echevins prêtent serment, préalablement à leur entrée en fonction, entre les mains du Bourgmestre;

Vu l'article L1123-8 §2 et 3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation portant que les Echevins sont élus parmi les membres du Conseil; que sont élus de plein droit Echevins les Conseillers dont l'identité figure sur la liste comprise dans le pacte de majorité adopté par le Conseil et que leur rang est déterminé par leur place dans la liste figurant dans le pacte de majorité ;

Vu le pacte de majorité déposé entre les mains de la Directrice générale par les groupes politiques Les Engagés et le MR le 07 novembre 2024 et adopté ce jour par le Conseil et portant dans cet ordre les noms suivants en qualité d'Echevins :

- Mme Anne Barzin,
- Mme Charlotte Bazelaire,
- M. Tanguy Auspert,
- Mme Stéphanie Scailquin,
- M. Pierre-Yves Dupuis,
- M. Christophe Capelle,
- M. Benoît Malisoux,
- Mme Charlotte Deom.

Prend acte de l'élection de :

- Mme Anne Barzin en qualité de 1^{er} Echevine,
- Mme Charlotte Bazelaire en qualité de 2^{ème} Echevine,
- M. Tanguy Auspert en qualité de 3^{ème} Echevin,
- Mme Stéphanie Scailquin en qualité de 4^{ème} Echevine,
- M. Pierre-Yves Dupuis en qualité de 5^{ème} Echevin,
- M. Christophe Capelle en qualité de 6^{ème} Echevin,
- M. Benoît Malisoux, en qualité de 7^{ème} Echevin,
- Mme Charlotte Deom en qualité de 8^{ème} Echevine,

Tour à tour, Mmes Anne Barzin, Charlotte Bazelaire, M. Tanguy Auspert, Mme Stéphanie Scailquin, MM. Pierre-Yves Dupuis, Christophe Capelle, Benoît Malisoux et Mme Charlotte Deom, désignés en qualité d'Echevins au sein du pacte de majorité déposé entre les mains de la Directrice générale par les groupes politiques Les Engagés et MR le 07 novembre 2024 et adopté ce jour par le Conseil, prêtent entre les mains de M. le Bourgmestre le serment prescrit par l'article L1126-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, dont la teneur suit: « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la

Constitution et aux lois du peuple belge ».

M. le Bourgmestre leur adresse ses félicitations.

11. Désignation des membres du Conseil de l'Action sociale

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Nous allons aborder maintenant le point 11 relatif à la désignation des membres du Conseil de l'Action sociale; certainement un des lieux les plus agréables pour commencer et poursuivre l'engagement politique.

Il s'agit:

- *pour le groupe des Engagés de pouvoir y désigner Madame Dorothée Klein, Madame Anaïs Galloy, Madame Gisèle Generet, Monsieur Pierre Piron, Monsieur Etienne Loriaux et Monsieur Adnan Redzepi*
- *Pour le groupe socialiste, de Madame Kristel Karler et de Monsieur Roberto Galante*
- *Pour le groupe Ecolo, de Madame Akoeley Bernard – j'espère que je l'ai prononcé correctement – et Monsieur Etienne Cléda*
- *S'agissant du groupe MR, de Madame Delphine Blouard et de Monsieur Xavier Gérard*
- *Et pour le groupe PTB, de Monsieur Serge Pierrard.*

Voilà, s'il n'y a pas d'objection quelconque, je pense que nous pouvons donc les proclamer et les applaudir.

(Applaudissements dans l'assemblée)

Vu l'article 10 alinéa 1 de la loi du 08 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale prévoyant que les sièges au Conseil de l'Action Sociale sont répartis par groupes politiques proportionnellement au nombre de sièges dont chaque groupe politique bénéficie au sein du Conseil communal;

Vu l'article 10 alinéa 6 de la loi susvisée indiquant que chaque groupe politique présente une liste de candidats au Conseil de l'Action Sociale;

Vu l'article 11 de la loi susvisée prévoyant que le Bourgmestre, assisté du Directeur général, reçoit les listes de candidats au Conseil de l'Action Sociale le 3^{ème} lundi de novembre qui suit les élections communales, soit le 18 novembre 2024;

Vu l'article 12 de ladite loi prévoyant notamment que si un pacte de majorité a été déposé entre les mains du Directeur général au plus tard le 11 novembre 2024, la désignation des membres du Conseil de l'Action Sociale a lieu en séance publique lors de la séance d'installation du Conseil communal de la commune qui constitue le ressort du centre;

Vu l'article 22§1^{er} de la loi du 08 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale portant que le Président du Conseil de l'Action sociale est le membre de ce conseil dont l'identité est reprise dans le pacte de majorité;

Vu la liste de candidats MR au Conseil de l'Action Sociale reçue le 12 novembre 2024 par le Bourgmestre assisté de la Directrice générale conformément à l'article 11 précité;

Vu les listes de candidats Les Engagés, PS et ECOLO au Conseil de l'Action Sociale reçues le 15 novembre 2024 par le Bourgmestre assisté de la Directrice générale conformément à l'article 11 précité;

Vu la liste du candidat PTB au Conseil de l'Action sociale reçue le 18 novembre 2024 par le Bourgmestre assisté de la Directrice générale conformément à l'article 11 précité;

Vu le procès-verbal de réception des listes du Conseil de l'Action Sociale attestant qu'elles répondent aux conditions fixées par l'article 10 de la Loi du 08 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale;

Vu le pacte de majorité déposé entre les mains de la Directrice générale par les groupes politiques Les Engagées et MR le 07 novembre 2024 et adopté ce jour par le Conseil;

Attendu que le pacte de majorité dont question ci-avant comprend l'identité de la Présidente du Conseil de l'Action sociale pressentie, conformément aux règles prescrites par l'article L1123-1§2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, soit Mme Dorothee Klein;

Attendu qu'il résulte de l'article 6§1^{er} de la Loi organique susvisée que le Conseil de l'Action sociale est composé de 13 membres;

Attendu que la répartition de ces 13 sièges s'opère, conformément à l'article 10 alinéa 1 de la Loi organique susvisée, comme suit:

- Les Engagés : 6 sièges
- PS : 2 sièges
- ECOLO: 2 sièges
- MR : 2 sièges
- PTB: 1 siège

Que le groupe :

- Les Engagés a présenté les candidats suivants :
 - Mmes Dorothee Klein, Anaïs Galloy, Gisèle Generet
 - MM. Pierre Piron, Etienne Loriaux, Adnan Redzepi
- PS a présenté les candidats suivants :
 - Mme Kristel Karler
 - M. Roberto Galante
- ECOLO a présenté les candidats suivants :
 - Mme Akoeley Bernard
 - M. Etienne Cléda
- MR a présenté les candidats suivants :
 - Mme Delphine Blouard
 - M. Xavier Gérard
- PTB a présenté le candidat suivant :
 - M. Serge Pierrard

Désigne en qualité de Conseillers de l'Action sociale pour le groupe :

- Les Engagés:
 - Mmes Dorothee Klein, Anaïs Galloy, Gisèle Generet
 - MM. Pierre Piron, Etienne Loriaux, Adnan Redzepi
- PS:
 - Mme Kristel Karler
 - M. Roberto Galante
- ECOLO:
 - Mme Akoeley Bernard
 - M. Etienne Cléda
- MR:
 - Mme Delphine Blouard
 - M. Xavier Gérard

- PTB:
 - M. Serge Pierrard

Le Président du Conseil communal procède immédiatement à la proclamation du résultat de l'élection.

La présente délibération sera, conformément à l'article L3122-2, 8° du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, transmise au Gouvernement wallon.

12. Déclarations individuelles facultatives d'apparement ou de regroupement

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Le point 12 a trait aux déclarations individuelles facultatives d'apparement ou de regroupement.

Vous avez donc pu prendre connaissance du tableau d'apparement qui vous a été distribué et qui figure au dossier.

La fixation de la composition donc politique de notre assemblée se préfigure comme tel:

- *Les Engagés: 23 sièges et apparements*
- *MR: 7 sièges et apparements*
- *PS: 7 sièges et apparements*
- *ECOLO : 6 sièges et apparements*
- *PTB: 4 et apparements*

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation dont notamment son article L1234-2 qui prévoit notamment que: " Le conseil communal nomme les représentants de la commune dans les ASBL dont une commune ou plusieurs communes sont membres. Il peut retirer ces mandats.

Les administrateurs représentant la commune sont désignés, au cas où l'ASBL ne compte qu'une seule commune, à la proportionnelle du conseil communal conformément aux articles 167 et 168 du Code électoral, suivant un clivage majorité-opposition, et, au cas où l'ASBL compte plus d'une commune, à la proportionnelle de l'ensemble des conseils communaux des communes associées conformément aux articles 167 et 168 du Code électoral, sans prise en compte du ou desdits groupe(s) politique(s) qui ne respectera(en)t pas les principes démocratiques énoncés, notamment, par la convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, par les protocoles additionnels à cette convention en vigueur en Belgique, par la loi du 30 juillet 1981 tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme et la xénophobie et par la loi du 23 mars 1995 tendant à réprimer la négation, la minimisation, la justification ou l'approbation du génocide commis par le régime national-socialiste pendant la seconde guerre mondiale.

Pour le calcul de cette proportionnelle, il sera tenu compte des éventuels critères statutaires ainsi que des déclarations individuelles facultatives d'apparement ou de regroupement.

Les déclarations d'apparement ou de regroupement ne peuvent être faites qu'une seule fois, vers une seule liste et pour l'ensemble des mandats dérivés du conseiller communal.

Le collège communal communique à l'ASBL, au plus tard le 1er mars de l'année qui suit celle des élections communales ou provinciales, le nom des conseillers communaux, leur groupe politique et, le cas échéant, les apparements ou les regroupements, tels qu'ils ressortent des déclarations individuelles actées en séance du conseil communal".

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation dont notamment l'article L1523-15 prévoyant que "sans préjudice du paragraphe 4 du présent article, les administrateurs représentant les communes associées sont désignés respectivement à

la proportionnelle de l'ensemble des conseils communaux des communes associées conformément aux articles 167 et 168 du Code électoral. Toutefois, pour les intercommunales auxquelles des communes de plus d'une Région sont affiliées, les administrateurs sont désignés, conformément aux articles 167 et 168 du Code électoral pour ce qui concerne les communes wallonnes, et conformément aux dispositions statutaires de l'intercommunale en ce qui concerne les communes des autres Régions.

Pour le calcul de cette proportionnelle, il sera tenu compte des éventuels critères statutaires ainsi que des déclarations individuelles facultatives d'apparement ou de regroupement.

Les déclarations d'apparement ou de regroupement ne peuvent être faites qu'une seule fois, vers une seule liste et pour l'ensemble des mandats dérivés du conseiller communal.

Le collège communal communique à l'intercommunale, au plus tard le 1er mars de l'année qui suit celle des élections communales ou provinciales, le nom des conseillers communaux, leur groupe politique et, le cas échéant, les apparements ou les regroupements, tels qu'ils ressortent des déclarations individuelles actées en séance du conseil communal".

Vu l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant coordination du décret sur les services de médias audiovisuels dont notamment l'article 70 §2 qui prévoit que l'élection des administrateurs d'une télévision locale située en région de langue française a lieu dans les 8 mois qui suivent l'installation du dernier Conseil communal de sa zone de couverture à la suite des élections communales et §5 qui prévoit que les administrateurs publics visés au deuxième alinéa du § 1er d'une télévision locale située en région de langue française sont désignés à la proportionnelle de la composition de l'ensemble des conseils communaux de la zone de couverture de la télévision locale concernée.

Pour le calcul de cette proportionnelle, il est tenu compte, pour les listes qui ne se présentent pas sous le sigle d'un groupe politique reconnu au Parlement de la Communauté française, des déclarations individuelles d'apparement à une autre liste démocratique."

Attendu que ces déclarations ne sont pas obligatoires, mais facultatives (laissé à l'appréciation de chacun);

Attendu que l'apparement est un acte qui doit être déposé dans les mains de la Directrice générale;

Attendu que ces informations sont nécessaires pour établir la composition politique des différents organes des ASBL communales, intercommunales ou autre entité para-locale concernée et ce, afin de garantir le pluralisme politique;

Attendu que le territoire de la Ville est couvert par l'ASBL Boukè;

Attendu que la télévision locale en question est tenue de renouveler son conseil d'administration dans une période de 8 mois suivant les élections;

Attendu qu'un formulaire-type de déclaration d'apparement ou de regroupement a été remis à chacun des membres du Conseil par courrier daté du 06 novembre 2024;

Prend acte du tableau d'apparement suivant:

Nom	Prénom	Liste	Apparement
Auspert	Tanguy	Les Engagés	Les Engagés
Sohier	Baudouin	Les Engagés	Les Engagés
Barzin	Anne	MR	MR
Prévot	Maxime	Les Engagés	Les Engagés

Scailquin	Stéphanie	Les Engagés	Les engagés
Tillieux	Eliane	PS	PS
Dupuis	Pierre-Yves	Les Engagés	Les Engagés
Grandchamps	Patricia	ECOLO	ECOLO
Crèvecoeur	Cécile	Les Engagés	Les Engagés
Eeckhout	Yves	Les Engagés	Les Engagés
Martin	Fabian	PS	PS
Gennart	Luc	MR	MR
Tory	Khalid	PS	PS
Capelle	Christophe	Les Engagés	Les Engagés
Noël	Philippe	ECOLO	ECOLO
Delvaux-Mauléon	Véronique	Les Engagés	Les Engagés
Bazelaire	Charlotte	Les Engagés	Les Engagés
Mouget	Charlotte	ECOLO	ECOLO
Quintero Pacanchique	Carolina	ECOLO	ECOLO
Chenoy	Marine	PS	PS
Maillen	Vincent	MR	MR
Mencaccini	Franco	Les Engagés	Les Engagés
Demarteau	Loïc	MR	MR
Absil	Coraline	MR	MR
Fiévet	David	Les Engagés	Les Engagés
Seumois	François	PS	PS
Jacquet	Farah	PTB	PTB
Lemoine	Julien	Les Engagés	Les Engagés
Bruyère	Robin	PTB	PTB
Etienne	François	Les Engagés	Les Engagés
Lazaron	Geneviève	Les Engagés	Les Engagés
Malisoux	Benoît	Les Engagés	Les Engagés
Pira	Massimo	Les Engagés	Les Engagés
Linsmeau	Sophie	ECOLO	ECOLO
Deom	Charlotte	MR	MR
Collard	Florence	Les Engagés	Les Engagés
Neveu	Cécile	Les Engagés	Les Engagés
Grovonius	Gwenaëlle	PS	PS
Hallet	Marion	ECOLO	ECOLO
Hammenne-Beudels	Isabelle	Les Engagés	Les Engagés
Laloux	Clément	Les Engagés	Les Engagés
Martin	Caroline	Les Engagés	Les Engagés
Pennewaert	Magali	Les Engagés	Les Engagés
Delahaut	François	MR	MR

Geudvert	Cécile	PS	PS
Léonard	Véronique	PTB	PTB
Simon	Amadéo	PTB	PTB

Fixe dès lors comme suit sa composition politique :

- Les Engagés: 23 sièges
- MR: 7 sièges
- PS: 7 sièges
- ECOLO : 6 sièges
- PTB: 4

Ce tableau ainsi que les déclarations individuelles d'apparement seront transmis sans délai à la télévision communautaire Boukè ainsi qu'aux intercommunales, Asbl communales et toute autre entité para-locale concernée dans les délais légaux, à savoir au plus tard le 1^{er} mars 2025.

13. Identité des Cheffes et Chefs de groupe: prise de connaissance

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Le point 13 qui consiste à l'identification des chefs de groupe, nous invitons le Conseil à prendre connaissance de la désignation en cette qualité de cheffe ou chef de groupe de:

- *Mme Geneviève Lazon pour le groupe Les Engagés*
- *M. Loïc Demarteau pour le groupe MR*
- *M. Fabian Martin pour le groupe PS*
- *Mme Charlotte Mouget pour le groupe Ecolo*
- *M. Robin Bruyère pour le groupe PTB*

Félicitations à tous les cinq.

(Applaudissements dans l'assemblée)

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation;

Vu le Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil adopté le 21 février 2019 et ses modifications ultérieures;

Attendu que dans le CDLD la notion de Chef de groupe n'existe pas à l'échelon communal mais qu'elle existe par ailleurs à l'échelon provincial;

Attendu que le ROI du Conseil fait référence à plusieurs reprises à la notion de Chef de groupe notamment en ses articles 53 et 112;

Considérant que la désignation d'une Cheffe ou d'un Chef de groupe est nécessaire en termes de bonne gouvernance et de relation avec l'Administration;

Considérant que les groupes politiques représentés au Conseil ont désigné en leur sein des Cheffes ou Chefs de groupe au Conseil communal;

Considérant que les groupes politiques ont communiqué l'identité de leurs Cheffes ou Chefs de groupe;

Par ces motifs,

Prend connaissance de l'identité des Cheffes ou Chefs de groupe:

- Mme Geneviève Lazon pour le groupe Les Engagés;
- M. Loïc Demarteau pour le groupe MR;

- M. Fabian Martin pour le groupe PS;
- Mme Charlotte Mouget pour le groupe Ecolo;
- M. Robin Bruyère pour le groupe PTB.

14. Commissions communales: calendrier et composition

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Le point 14 a trait au calendrier et à la composition de nos commissions communales. Le Conseil est donc invité à prendre acte du calendrier de réunions de ces commissions et de pouvoir y désigner les membres du Conseil qui vont pouvoir y siéger en tant que membres effectifs, sachant que chaque Conseiller ou chaque Conseillère a toujours le loisir de pouvoir assister à l'ensemble des commissions de son choix.

Pas d'objection? Unanimité d'adoption sur le texte. Je vous remercie.

Vu l'article L1122-34 du Code de la Démocratie et de la Décentralisation portant notamment que le Conseil communal nomme les membres de toutes les commissions qui concerne l'administration;

Vu le Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil adopté en sa séance du 21 février 2019 et ses modifications ultérieures;

Attendu que l'article 53 dudit Règlement d'Ordre Intérieur prévoit notamment :

- qu'il est créé 10 commissions du Conseil en rapport avec les attributions des membres du Collège communal,
- que chaque commission comprend, en ce compris le membre du Collège concerné, membre de droit, dix conseillers communaux désignés par le Conseil et représentant celui-ci proportionnellement aux groupes politiques en présence, chaque groupe ayant droit à au moins un mandat par commission.

Considérant que le nombre 10 avait été fixé en regard du nombre de membres du Collège communal;

Attendu que son article 54 prévoit que chaque commission est présidée par le membre concerné du Collège communal. La commission présidée par le membre en charge de la Cohésion sociale est également la commission traitant des matières du CPAS;

Attendu que l'article 55 du Règlement d'Ordre Intérieur prévoyant notamment que le secrétariat de chaque commission est assuré par un agent communal désigné par le membre du Collège concerné ;

Attendu qu'en ce début de législature, il y a lieu de :

- revoir la composition des commissions communales et d'en nommer les membres,
- d'établir un nouveau calendrier;

Attendu que la répartition de ces 10 sièges s'opère, conformément à l'article 53 alinéa 2 du Règlement d'Ordre Intérieur, comme suit :

- Les Engagés : 6 sièges
- MR : 1 siège
- PS : 1 siège
- ECOLO: 1 siège
- PTB : 1 siège

Vu les propositions des 5 Chefs de groupe;

Prend acte du calendrier des commissions communales s'établissant comme suit :

- Lundi (de la semaine précédant le Conseil) :
 - 18h00 : Mme Dorothée Klein
- Mardi (de la semaine précédant le Conseil):
 - 18h00 : M. Tanguy Auspert
 - 19h30 : M. Christophe Capelle
- Mercredi (de la semaine précédant le Conseil):
 - 18h00 : Mme Stéphanie Scailquin
- Jeudi (de la semaine précédant le Conseil):
 - 18h00 : M. Benoît Malisoux
 - 19h30 : Mme Charlotte Deom
- Vendredi (de la semaine précédant le Conseil):
 - 12h00 : M. Maxime Prévot
 - 18h00: Mme Charlotte Bazelaire
- Lundi (de la semaine du Conseil):
 - 18h00: Mme Anne Barzin
 - 19h00: M. Pierre-Yves Dupuis

Désigne les membres du Conseil suivants en tant que membre des commissions et prend connaissance de l'identité de chaque secrétaire:

Maxime PREVOT : Bourgmestre

LALOUX Clément	Les Engagés
LAZARON Geneviève	Les Engagés
COLLARD Florence	Les Engagés
NEVEU Cécile	Les Engagés
DELVAUX Véronique	Les Engagés
MAILLEN Vincent	MR
TILLIEUX Eliane	PS
MOUGET Charlotte	ECOLO
BRUYERE Robin	PTB

Secrétaire: Sera communiqué ultérieurement

Mme Anne Barzin: Commission de la Politique foncière, du Logement et de la Citadelle et des Finances

SOHIER Baudouin	Les Engagés
LALOUX Clément	Les Engagés

CREVECOEUR Cécile	Les Engagés
DELVAUX Véronique	Les Engagés
FIEVET David	Les Engagés
LAZARON Geneviève	Les Engagés
MARTIN Fabian	PS
QUINTERO PACANCHIQUE Carolina	ECOLO
BRUYERE Robin	PTB

Secrétaire: Sera communiqué ultérieurement

Mme Charlotte Bazelaire: Commission de la Culture, des Sports et du Personnel

SOHIER Baudouin	Les Engagés
EECKHOUT Yves	Les Engagés
DELVAUX Véronique	Les Engagés
MENCACCINI Franco	Les Engagés
FIEVET David	Les Engagés
DEMARTEAU Loïc	MR
CHENOY Marine	PS
HALLET Marion	ECOLO
JACQUET Farah	PTB

Secrétaire: Sera communiqué ultérieurement

M. Tanguy Auspert: Commission du Patrimoine et de la Gestion interne

MARTIN Caroline	Les Engagés
ETIENNE François	Les Engagés
LEMOINE Julien	Les Engagés
PENNEWAERT Magali	Les Engagés
EECKHOUT Yves	Les Engagés
ABSIL Coraline	MR
SEUMOIS François	PS
NOËL Philippe	ECOLO
BRUYERE Robin	PTB

Secrétaire: Sera communiqué ultérieurement

Mme Stéphanie Scailquin: Commission de l'Urbanisme, de l'Attractivité urbaine et de la Transition écologique

MENCACCINI Franco	Les Engagés
ETIENNE François	Les Engagés
PENNEWAERT Magali	Les Engagés
MARTIN Caroline	Les Engagés
COLLARD Florence	Les Engagés
DELAHAUT François	MR
MARTIN Fabian	PS
MOUGET Charlotte	ECOLO
SIMON Amadéo	PTB

Secrétaire: Sera communiqué ultérieurement

M. Pierre Yves Dupuis: Commission des Voiries et de la Mobilité

COLLARD Florence	Les Engagés
CREVECOEUR Cécile	Les Engagés
MENCACCINI Franco	Les Engagés
ETIENNE François	Les Engagés
EECKHOUT Yves	Les Engagés
GENNART Luc	MR
GROVONIUS Gwenaëlle	PS
GRANDCHAMPS Patricia	ECOLO
SIMON Amadéo	PTB

Secrétaire: Sera communiqué ultérieurement

M. Christophe Capelle: Commission de l'Enfance, de la Jeunesse et de la Participation citoyenne

SOHIER Baudouin	Les Engagés
LEMOINE Julien	Les Engagés
LALOUX Clément	Les Engagés
HAMBENNNE Isabelle	Les Engagés
PIRA Massimo	Les Engagés

ABSIL Coraline	MR
TORY Khalid	PS
QUINTERO PACANCHIQUE Carolina	ECOLO
LEONARD Véronique	PTB

Secrétaire: Sera communiqué ultérieurement

M. Benoît Malisoux: Commission du Cadre de Vie et de la Population

CREVECOEUR Cécile	Les Engagés
COLLARD Florence	Les Engagés
MARTIN Caroline	Les Engagés
NEVEU Cécile	Les Engagés
HAMBENNE Isabelle	Les Engagés
DELAHAUT François	MR
GROVONIUS Gwenaëlle	PS
LINSMEAU Sophie	ECOLO
SIMON Amadéo	PTB

Secrétaire: Sera communiqué ultérieurement

Mme Charlotte Deom: Commission du Développement touristique, économique et commercial

LEMOINE Julien	Les Engagés
PIRA Massimo	Les Engagés
PENNEWAERT Magali	Les Engagés
CREVECOEUR Cécile	Les Engagés
DELVAUX Véronique	Les Engagés
NEVEU Cécile	Les Engagés
CHENOY Marine	PS
GRANDCHAMPS Patricia	ECOLO
SIMON Amadéo	PTB

Secrétaire: Sera communiqué ultérieurement

Mme Dorothee Klein: Commission de l'Action sociale

HAMBENNE Isabelle	Les Engagés
FIEVET David	Les Engagés
PIRA Massimo	Les Engagés
LAZARON Geneviève	Les Engagés
SOHIER Baudouin	Les Engagés
DEMARTEAU Loïc	MR
GEUDVERT Cécile	PS
NOËL Philippe	ECOLO
LEONARD Véronique	PTB

Secrétaire: Sera communiqué ultérieurement

SECRETARIAT GENERAL

15. Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2024: approbation

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Alors attention, warning, deuxième usage du vote électronique mais pour une partie seulement d'entre vous puisque le point 15 a trait au procès-verbal de la séance du 12 novembre dernier.

Et donc en toute logique, vous comprendrez que celles et ceux qui n'étaient pas membres du Conseil communal le 12 novembre dernier ne peuvent pas prendre part au vote puisque par nature, ils ne peuvent pas cautionner la validation d'un procès-verbal ayant trait à des débats auxquels ils n'ont pas participé.

Et donc j'invite seulement les membres ayant été réélus, qui figuraient donc déjà au sein de notre assemblée au précédent Conseil à pouvoir voter; les autres s'abstenant comme le prévoit la circulaire.

Début du vote sur le procès-verbal. Chacun a-t-il pu voter parmi ceux qui sont concernés?

M. V. Maillen, Conseiller communal MR:

Toujours le même problème.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Ah, il y a un petit problème de boîtier mais donc est-ce qu'on peut acter que Madame Absil souhaite voter de manière favorable?

Mme C. Absil, Conseillère communale MR:

Oui, j'approuve le procès-verbal.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Vous approuvez le procès-verbal. Parfait!

Mme E. Tillieux, Conseillère communale PS:

Elle n'est pas seule cette fois-ci, nous sommes 3, je crois. C'est juste?

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Vous avez aussi le même problème?

Mme E. Tillieux, Conseillère communale PS:

C'est juste. Parfait!

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Non? C'est bon? C'est parfait.

Donc je clôture le vote. Oui, Madame Crèvecoeur.

Mme C. Crèvecoeur, Conseillère communale Les Engagés:

J'ai levé ma main depuis un certain temps. Je pense que cela ne fonctionne pas non plus mon boîtier.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

A mon avis, il doit fonctionner puisque vous avez pu voter juste préalablement.

Mme C. Crèvecoeur, Conseillère communale Les Engagés:

Pardon, je regardais du mauvais côté de l'écran.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Et donc je clôture le vote avec 31 votes favorables si j'y inclus celui de Madame Absil.

Merci beaucoup.

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et notamment l'article L1122-16;

Vu le Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal et notamment les articles 48 à 52 relatifs au procès-verbal des réunions du Conseil communal;

M. le Président constate que le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 12 novembre 2024 a été mis à disposition des Conseillers et des Conseillères.

Si la réunion s'écoule sans observation, le procès-verbal est considéré comme adopté.

16. Déclaration de Politique Communale: lecture

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Nous en arrivons donc au point 16 relatif à la Déclaration de Politique Communale.

Donc comme il est de tradition depuis déjà plusieurs législatures, je vais avoir l'insigne honneur de pouvoir vous donner lecture de la Déclaration de Politique Communale de cette nouvelle majorité pour la législature 2024-2030.

Il n'y aura pas de débat ou prise de parole qui suivra puisque la tradition veut que l'ensemble des Conseillers puissent prendre connaissance sereinement, avec quelques jours de recul, du propos que je vais maintenant partager en séance, pour ne pas les forcer à prendre des notes au vol.

Et puis le débat alors politique sur le contenu de ce texte et les orientations qu'il entend dessiner aura lieu dans 15 jours à l'occasion de notre Conseil du 17 décembre prochain.

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil, et à travers vous, chères Namuroises et chers Namurois,

Nous voici à l'aube d'une nouvelle législature de six années. Six années durant lesquelles vos élues et vos élus, de toutes les sensibilités politiques, ne manqueront pas de débattre et de prendre des décisions avec l'unique souci de chercher à améliorer le quotidien de notre population.

Bien sûr, selon les points de vue et selon les convictions respectives, ce que les uns préconiseront comme mesures sera tantôt appuyé tantôt contesté par d'autres. Les chemins à suivre pour accroître la qualité de vie des Namurois seront peut-être différents selon la minorité ou la majorité, c'est l'essence même de l'exercice démocratique. Mais gageons que nous connaissions surtout un grand nombre de convergences et un état d'esprit respectueux et collaboratif comme il l'est depuis de nombreuses années déjà au sein de notre Conseil.

Les urnes ont parlé. Le 13 octobre dernier, les Namurois se sont exprimés et ont rebattu les cartes de la représentation démocratique de notre Conseil dont on continuera à se réjouir qu'il ne comporte toujours aucun représentant de l'extrême-droite.

Cette nouvelle donne électorale a entraîné une modification de la composition de la majorité locale. Après 18 années de tripartite Les Engagés – MR – ECOLO, ces deux premiers partis ont décidé de poursuivre leur travail ensemble.

Je veux redire ici, au nom des deux actuels partenaires de majorité, l'estime sincère que nous portons à nos anciens collègues du Collège communal. Philippe, Charlotte et Christine en particulier pour cette dernière législature, nous avons apprécié travailler ensemble et construire, malgré nos différences d'approche dans divers dossiers, des consensus positifs pour le devenir de Namur et ses ambitions de transition écologique, sociale et citoyenne.

Cet héritage perdurera, différemment, certes, comme l'ont voulu les citoyens au regard du résultat des urnes mais certainement et sincèrement.

Les Namurois ont massivement témoigné de leur confiance à l'égard du mouvement politique que j'ai le plaisir d'avoir créé et que je préside, me gratifiant au passage d'un soutien personnel sans précédent et qui m'honore.

Et ils ont souhaité renforcer la représentation du MR en leur octroyant davantage de sièges en 2024 qu'en 2018. Notre majorité, large de 30 élus sur 47, représentant près de 60% des suffrages exprimés en octobre dernier, est légitime, rassemble des forces gagnantes du scrutin et sera une majorité d'action et de respect.

D'action au regard des nombreux défis qui se présentent à nous, notamment en matière de sécurité publique, de cohésion sociale, de transition environnementale, de participation citoyenne, de développement urbain ou encore de redéploiement commercial – pour ne prendre que quelques exemples.

Une majorité d'action, disais-je mais aussi de respect, de respect à l'égard des plus fragiles, de la biodiversité, de notre jeunesse et de nos aînés, de la richesse de l'interculturalité, de la classe moyenne, des indépendants et de tous ceux qui travaillent. Et notre objectif n'est certainement pas d'alourdir leurs contributions fiscales.

Comme l'exige le Code wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, j'ai l'honneur de vous délivrer, au nom de la nouvelle équipe du Collège et de ses représentants du Conseil, notre Déclaration de Politique Communale pour les six ans à venir.

Je vous la partage oralement et publiquement ce jour mais le document figurera, bien entendu, comme évoqué en introduction, à l'ordre du jour de notre prochaine séance du Conseil afin de pouvoir être débattu et voté, après quelques jours de recul et d'analyse posée.

L'exercice a le mérite de donner un cap politique, une ambition collective. Il reflète nos intentions et motivations et il servira de socle à la rédaction du prochain Plan Stratégique Transversal (le fameux PST3, dans le jargon) par lequel l'Administration va traduire en objectifs opérationnels nos divers objectifs stratégiques.

Mais l'exercice s'il a ce mérite de tracer une ambition collective et de donner un cap politique a aussi ses limites et nous en sommes conscients. Il est toujours audacieux de décliner des ambitions sur une période si longue, sachant que les aléas de gestion et les autres phénomènes imprévus sont toujours susceptibles de chambouler les intentions initiales.

La législature écoulée a pu en faire la démonstration à son insu, avec les crises de la Covid-19, de l'énergie, les réfugiés ukrainiens ou encore les inondations, autant d'événements qui rappellent la fragilité des perspectives pluriannuelles.

L'autre limite, soyons francs, c'est que nos ambitions pour Namur et ses habitants se heurteront aussi à un élément désagréable mais incontournable: le cadre budgétaire. Il nous faudra certes rêver haut pour Namur mais avoir la lucidité aussi de nos envies par rapport à ce que l'équation budgétaire nous offrira ou pas comme possibilités.

Lors de la présentation à la presse de notre accord de majorité, nous avons mis en exergue les dix lignes de force de l'action que nous souhaitons mener pour Namur au cours de la législature qui débute.

Sans surprise et en cohérence, ces dix lignes de force sont aussi les ambitions qui structurent notre vision. Bien sûr, les nombreux éléments contenus dans nos programmes électoraux respectifs pour Namur restent des engagements qu'il nous plaira de chercher à concrétiser. Mais lister ici tous les projets que Les Engagés et le MR proposent prendrait des dizaines de pages et serait indigeste. L'objectif de cette Déclaration étant donc de s'en tenir à une quinzaine de pages qui permettent de mesurer nos volontés les plus fortes et ensuite permettre leur déclinaison ultérieure dans le PST3.

Pour Namur et ses habitants, nous voulons un territoire résilient, qui s'adapte aux changements climatiques et investit dans la végétalisation de ses espaces publics et la biodiversité.

Ce début de millénaire est marqué par des enjeux cruciaux en matière de lutte contre le dérèglement climatique et de préservation de la biodiversité, occupée à s'effondrer et que l'on doit aider à se régénérer.

Il nous reste 25 ans pour y arriver. Réussir notre transition d'ici 2050 ne sera possible que si nous arrivons à susciter l'adhésion auprès de tous les acteurs afin qu'ils s'engagent dans des actions concrètes et adoptent de nouvelles habitudes. Administrations, responsables politiques, entreprises, monde associatif, citoyens... Nous avons besoin de toutes les forces vives et que chacune entre en transition ou la poursuive.

Les collectivités locales ont un rôle central à jouer pour atteindre un tel niveau de mobilisation parce qu'elles ont la capacité de traduire des enjeux abstraits et lointains en enjeux concrets et de proximité.

Namur a pris le taureau par les cornes depuis plusieurs législatures déjà, notamment au travers de son schéma de structure ou encore en étant la première commune de Wallonie à adopter un plan de résilience de son territoire et d'adaptabilité de celui-ci aux changements climatiques.

Notre Conseil communal a validé en ce début d'année 2024 le nouveau Plan Air-Climat-Energie (le deuxième du genre) pour fixer un cadre précis et un plan d'action très détaillé du chemin à suivre pour réduire notre empreinte écologique d'ici 2030.

Il est indispensable de poursuivre en ce sens et avec volontarisme. La communauté énergétique citoyenne envisagée à Salzinnes se concrétisera. Les ceintures énergétiques et alimentaires de Namur seront soutenues. Et un conseil consultatif du climat verra le jour.

Nous vivons en effet sur une planète qui dispose de ressources limitées. Le territoire est une ressource qui ne s'accroît pas. C'est un héritage fragile, composé d'éléments naturels ou construits, de richesses culturelles, de relations sociales. Il est indispensable de le préserver, de l'entretenir, de le cultiver ou de mieux le partager pour le faire prospérer. Il en va de la qualité de vie dont pourront bénéficier les générations futures.

La gestion parcimonieuse, audacieuse et qualitative de l'espace est donc une nécessité. La politique d'aménagement du territoire est au cœur des politiques locales, même si celle-ci dépend aussi de choix portés à l'échelle régionale. Notre rôle est d'inscrire nos décisions dans une perspective de développement à moyen et long terme qui tienne compte des besoins démographiques et écologiques tout en recherchant l'harmonie avec les habitants.

La ville dense permet de réduire les besoins de déplacements et d'optimiser les infrastructures. Mais sa configuration ne permet pas d'assurer son autonomie alimentaire et énergétique. Les espaces urbains sont également plus exposés – nous le savons – aux effets du réchauffement climatique car ils absorbent deux à trois fois plus la chaleur que les zones faiblement urbanisées.

Comme nous l'avons vécu durant la crise sanitaire, ils sont également confrontés à un manque d'espaces verts. Nous devons donc ruraliser les villes, en les végétalisant et en y créant de nombreux espaces de respiration et davantage de mixité fonctionnelle (sports, loisirs, culture, commerce, écoles et j'en passe).

Cette ambition peut se combiner à une densification intelligente à laquelle va de toute façon nous contraindre le Schéma de développement territorial de la Wallonie.

Mais l'urbanisation du centre-ville n'est certainement pas l'unique voie à suivre. Sans zones rurales habitées et dynamiques, nous ne serons pas en mesure de réussir la transition. Il faut y développer les circuits courts, soutenir la mobilité partagée (tels le car-sharing ou le covoiturage) ou encore investir dans des communautés énergétiques locales et reboiser les surfaces qui peuvent l'être. Les villages doivent aussi disposer d'un certain nombre de fonctions et de services de proximité pour offrir un cadre de vie soutenable et attractif dans une société bas carbone.

Il nous faudra aussi identifier les zones propices à l'accueil des futures activités économiques sur notre territoire, dans une démarche concertée avec le monde agricole, afin de permettre, à la fois, l'essor économique et la préservation des terres agricoles les plus fertiles. Au même titre que les zones urbaines, cette approche doit s'opérer en minimisant l'artificialisation des terres.

Cette transformation devra continuer d'être encadrée par un futur nouveau schéma local de développement territorial, de manière à préserver le caractère rural des zones concernées, notamment en tenant compte de la qualité des voiries existantes (largeur, qualité de la structure de la route, capacités de stationnement). Et ce schéma se prévaudra d'une démarche participative citoyenne.

D'ailleurs, s'agissant de voiries, voiries et mobilité se retrouvent désormais à nouveau dans le même portefeuille scabinal pour en faciliter la cohérence des stratégies et actions. Nous continuerons de consacrer une part significative du budget communal à l'entretien et à la réfection de nos voiries et de nos places, avec le souci méthodologique témoigné jusqu'ici depuis plusieurs années.

Le plan d'investissement pour réduire les risques d'inondation se poursuivra. Les cheminements, idéalement sécurisés, pour les vélos et piétons seront aussi des priorités d'investissement, de même que le maillage de sentiers entre quartiers et villages.

Nous poursuivrons la politique des plans globaux de déplacements scolaires et augmenterons les places de stationnement pour vélos et les bornes de recharge électrique. Des modalités d'intervention ponctuelle et structurelle sur les trottoirs seront mises en œuvre de manière plus rapide. Et nous doterons la ville d'un vaste maillage de pistes cyclables et nous œuvrerons à la concrétisation de la voie verte de gare à gare entre Jambes et Namur, y compris le petit contournement de Jambes.

Nous voulons renforcer la concertation avec le TEC et la SNCB pour veiller à mettre en place de meilleures correspondances et ainsi améliorer l'offre de transport en commun. La concertation avec la Région doit par ailleurs être renforcée en ce qui concerne les projets d'aménagements d'envergure.

Pour la première fois depuis 2012, l'aménagement du territoire et l'urbanisme seront à nouveau réunis chez une même Echevine, en charge de la transition écologique, ce qui est pleinement cohérent.

Nous doterons la Ville d'un véritable plan de progrès pour la nature et la biodiversité. La végétalisation des zones urbanisées et des bâtiments, ainsi que le reboisement, que ce soit en ville ou à la campagne, permettent à la fois de compenser nos émissions de CO² mais aussi de préparer nos territoires à la hausse des températures moyennes, notamment dans les zones urbaines où l'effet du réchauffement sera démultiplié (les plantes absorbant la chaleur et constituant donc un isolant naturel pour les logements et les espaces publics).

Chacun comprendra que nous restons dès lors plus que jamais mobilisés pour faire réussir la transformation du centre-ville via une piétonnisation généralisée et une végétalisation aussi forte que possible de nos espaces publics.

Nous serons par ailleurs attentifs à la qualité du fleurissement des espaces publics. La Ville doit aussi jouer un rôle modèle en matière d'isolation de son propre bâti, à commencer par son Hôtel de Ville et ses entrepôts. La gestion dynamique de notre patrimoine communal et de ses centaines de bâtiments continuera d'occuper une part significative de nos investissements.

Nous souhaitons certes un cœur de ville végétalisé, mais aussi apaisé. Car cela n'aurait pas de sens de façonner un centre-ville plus attractif dans son aménagement si celui-ci ne parvient pas à attirer le chaland et les habitants faute d'une sécurité garantie.

Pour Namur et ses habitants, nous voulons donc aussi un territoire apaisant, qui restaure progressivement mais vigoureusement la sécurité et la propreté dans nos quartiers et dans nos rues, du centre-ville comme des villages périphériques. La sécurité est en effet l'ingrédient indispensable à toute recette vertueuse pour le commerce, l'habitat, le tourisme, le vivre ensemble sur l'espace public.

Namur a changé de visage avec de nombreuses réalisations qui ont embelli la ville et accru son attractivité et sa convivialité.

Mais vous pouvez embellir les rues et les places autant que vous voulez, si les citoyens s'y sentent stressés, dérangés ou menacés, ils n'y resteront pas ! Pour encourager les riverains à fréquenter les espaces publics à pied ou à vélo, pour persuader les parents de laisser leurs enfants jouer ou se balader dans le quartier, nous devons développer des espaces publics "zen" et sécurisants, des petits cocons de vie. Sécurité routière, réduction des nuisances sonores, éclairage public, présence de commerces et d'habitations avec pignon sur rue, entretien des bâtiments et suppression des traces de vandalisme, propreté, présence d'agents de prévention... tout cela apaise l'espace public et renforce son attractivité, sa fréquentation et donc un certain sentiment de protection. C'est ce cycle vertueux qu'il convient d'initier et d'entretenir.

Avec lucidité, nous reconnaissons que la question de la sécurité est aujourd'hui devenue centrale pour les Namuroises et les Namurois, singulièrement – mais pas uniquement – en cœur de ville et dans le quartier proche de la gare. Et à raison. Car vivre en sécurité, gagné à tout moment par la conviction de pouvoir déambuler dans sa ville, son village ou son quartier en toute quiétude, est un élément essentiel au bien-être mental et physique de chaque personne.

Comme toutes les grandes villes du royaume, Namur n'échappe pas à un accroissement des faits de vols ou de violence, verbale ou physique, alors même qu'elle fut une ville assez préservée des années durant.

Bien sûr l'insécurité réelle doit être ardemment combattue. Mais le sentiment d'insécurité est aussi important à enrayer car il n'est pas acceptable qu'une personne n'ayant jamais été agressée se sente de surcroît en situation de crainte de l'être. Notre combat sera exigeant et intense sur ces deux volets de l'insécurité, la réelle et la ressentie.

La deuxième n'a pas vocation à relativiser ou à banaliser la première. Elles participent toutes les deux à une exigence de sécurité et de sérénité, physique et psychique.

Les difficultés du quartier de la gare en particulier, sont étroitement liées au phénomène de marginalisation (sdf et mendiants notamment), de toxicomanie et de présence d'étrangers en situation illégale sur le territoire, qui pour certains s'adonnent au trafic afin de disposer de ressources pour vivre. Bien entendu, les enjeux de la lutte contre la criminalité des réseaux de drogue et de l'accueil ou du refus avec ordre de quitter le territoire des demandeurs d'asile, sont des prérogatives du pouvoir fédéral. Il n'en demeure pas moins que c'est au niveau communal que les ennuis quotidiens doivent être gérés et que les citoyens sont souvent indisposés. La Police de Namur-Capitale est donc en première ligne pour contribuer à apporter la sécurité et la quiétude attendues.

La lutte contre le trafic de drogue est aussi une priorité. La police met la main sur ces petits dealers de quartier, mais ceux-ci ne se trimbalent évidemment pas avec des valises de cocaïne, et donc les maigres dosettes retrouvées sur eux, ne suffisent pas à ce qu'un juge ordonne leur placement en prison (de surcroît en surpopulation carcérale). Le cercle est infernal, aussitôt attrapés, aussitôt libérés et le sentiment d'impunité s'installe.

Si le cercle est infernal et doit mobiliser toutes les forces de l'autorité publique, il ne doit pas nous décourager. Votre majorité est déterminée à garantir l'Etat de droit, la sécurité des biens et des personnes et la quiétude retrouvée sur tout le territoire namurois.

C'est pourquoi, outre le renfort des effectifs policiers que nous entendons poursuivre, comme lors de la précédente mandature, le réseau de caméras va aussi continuer de se densifier. Les caméras jouent un rôle dissuasif, de vigile constante, de suivi des infractions en temps réel et de support à la résolution des délits. Des caméras mobiles pourront aussi être acquises pour cibler des zones particulières au gré des trafics.

Bien qu'il faille d'abord et avant tout mener un travail d'accompagnement social à l'égard des publics marginaux que sont les sdf et les mendiants – j'y reviendrai – il n'en demeure pas moins qu'il ne faut pas non plus pratiquer l'angélisme et mettre la tête dans le sable. L'accroissement de la mendicité, et singulièrement de la mendicité agressive, harcelante ou insultante, la consommation d'alcool en rue, le regroupement de marginaux aux entrées et sorties des galeries ou dans les lieux étroits de passage, la présence de chiens, disons "robustes", etc. participent d'une dégradation de la sécurité ressentie. Les diverses initiatives réglementaires ayant été battues en brèche par des recours devant le Conseil d'Etat, il faut agir avec les moyens légaux dont nous disposons et, en la matière reconnaissons-le, ils sont ténus. Des renforts policiers spécifiques ont été recrutés afin de mieux articuler le travail de terrain avec celui des travailleurs sociaux de rue. Il faut à la fois accompagner avec solidarité et pouvoir, quand c'est nécessaire, recadrer avec fermeté. Nous prendrons toute initiative pertinente, à la lumière de ce qui a été mis en œuvre dans d'autres villes, pour mieux juguler les nuisances liées à une mendicité excessive.

Il convient de poursuivre la lutte contre les incivilités par le renforcement du mécanisme des sanctions administratives communales, par la formation de nouveaux agents constatateurs, par l'accroissement du montant des amendes en cas de récidive, par la sensibilisation et l'augmentation des contrôles. De manière plus particulière dans la lutte contre les incivilités environnementales, il convient de poursuivre l'acquisition de nouvelles caméras mobiles.

Des zones "Vigilis" qui étendent les possibilités d'action des agents de gardiennage pourraient être mises en place, par exemple dans le quartier universitaire ou dans le quartier Rogier.

La sécurité, c'est aussi celle que l'on doit garantir au cœur de chaque village. Celle qui vise à lutter contre les vols bien sûr, ou les agressions physiques entre personnes, parfois sous le même toit, mais c'est aussi œuvrer à une plus grande sécurité routière. Des aménagements ont été réalisés dans plusieurs entités mais de nombreux restent encore à faire. Pour éviter des drames lorsque nos enfants jouent en rue, circulent à vélo, se rendent à l'école, vont au club de sport. Cette préoccupation est d'ailleurs aigue pour toutes les générations. Réprimer sévèrement les rodéos urbains, notamment par la confiscation des véhicules et les retraits de permis, est aussi l'une de nos priorités. Nous continuerons de consacrer des moyens annuels spécifiques à des aménagements locaux de sécurité routière dans les villages et quartiers. Et nous lutterons aussi contre les véhicules qui pétaradent grossièrement.

Les zones de police et les zones de secours jouent un rôle fondamental pour assurer la sécurité de la population. Pourtant, en raison de plusieurs décisions prises à d'autres niveaux de pouvoir, et plus particulièrement par l'État fédéral, les zones de police et de secours sont frappées par un manque de prévisibilité des moyens à leur disposition pour les années futures ainsi que d'un sous-financement structurel. Pour cette majorité, la priorité restera toujours la sécurité à garantir aux citoyens, malgré l'insuffisance de financement fédéral. La zone NAGE, celle de nos pompiers, devra être la plus performante possible et tenir compte du nouveau rythme horaire des agents.

Enfin, sans que cela ne puisse en aucune manière apparaître comme accessoire, la lutte contre toutes les formes de violence faites aux femmes et aux minorités d'origine ou sexuelles, doit continuer de figurer parmi les priorités d'action du Plan Zonal de Sécurité (PZS) concerté entre l'autorité communale, la police locale, la police fédérale et le Parquet. Des étapes très significatives ont été franchies sur le territoire communal ces dernières années, dont l'ouverture du nouvel Espace VIF (violences intrafamiliales).

Un dialogue fécond avec toutes les diasporas veillera à être entretenu et renforcé afin de favoriser une inclusion harmonieuse.

La Ville de Namur restera résolument une ville "gay-friendly" et portera attention aux défis et aux enjeux liés à la communauté LGBTQIA+.

Vous l'aurez compris, si nous voulons de la fermeté en matière de sécurité, nous voulons aussi qu'elle s'accompagne de l'indispensable solidarité et générosité à l'égard des plus démunis. Pour Namur et ses habitants, nous souhaitons un territoire reliant, qui accompagne et soutient les plus fragiles, favorise l'inclusion et l'accès au logement et lutte contre toutes les discriminations.

La commune peut être le catalyseur de belles solidarités, avec le monde associatif, les entreprises et les citoyens. L'innovation sociale est elle aussi indispensable au développement équilibré et respectueux d'une ville. Tisser ou retisser des relations humaines entre les habitants des quartiers et des villages, c'est aussi le rôle d'une commune, en créant les conditions favorables à leur éclosion et à leur entretien.

Dans une démarche conjointe entre la responsabilité individuelle et la solidarité collective, la politique de cohésion sociale restera au cœur de nos préoccupations pour faire de Namur une ville généreuse à l'égard des plus défavorisés de nos concitoyens qui sont confrontés aux difficultés. Qu'ils nous viennent d'ici ou qu'ils nous viennent d'ailleurs.

Aucune politique communale ne bénéficie de plus de moyens que la politique sociale à Namur. C'est une fierté à l'heure où la précarité gagne tristement du terrain dans toutes les villes du globe. Mais nous savons aussi que le chemin est encore long à parcourir.

Les difficultés de la vie peuvent tous nous toucher. Promouvoir l'attention mutuelle entre les citoyens peut aussi permettre de déceler les signes avant-coureurs de solitude, de précarité et de "mal-être". Cette solidarité vis-à-vis des personnes dépendantes, handicapées, qui ont perdu leur emploi ou dont le salaire ne suffit plus à subvenir à leurs besoins, des personnes "accidentées de la vie", de celles qui vivent en situation de pauvreté ou d'isolement, nous en sommes tous responsables.

Depuis très longtemps, c'est au niveau local que cette solidarité s'est créée et développée autour de ce qui est devenu le CPAS. Son rôle premier est de permettre à toute personne vivant sur son territoire d'avoir des conditions de vie conformes à la dignité humaine et dans le respect de son autonomie. Nous resterons donc au rendez-vous des besoins du CPAS, sans exonérer pour autant celui-ci de la part d'effort de gestion qui lui revient et que nous rappelle, hélas, régulièrement la Région via le CRAC.

Nous poursuivrons l'objectif de Zéro sans-abrisme d'ici 2030. Même s'il est probablement utopique, il est essentiel qu'il continue de nous stimuler pour agir. S'inspirant du modèle de prise en charge découvert à Terrebonne au Québec, le CPAS créera des habitations de taille moyenne (dont une dédiée aux seules femmes) et bien intégrées dans leur environnement résidentiel en guise d'abris de nuit pour remplacer celui actuellement en fonction à Jambes et qu'il nous faudra quitter en 2026 ou 2027. La création d'un accueil de jour, public ou associatif, sera aussi au menu de notre législature.

Nous souhaitons aussi augmenter le nombre de travailleurs de rue allant au contact du public extrêmement précarisé. De même que porter une attention plus accrue aux actions menées au sein des quartiers sociaux, dont le Bourgmestre veillera désormais à organiser des plans d'intervention davantage intégrés entre les échevinats, services et acteurs de terrain.

Il nous faut accompagner chacun pour qu'il puisse se redéfinir un projet de vie avec envie. Et veiller à rendre les logements plus accessibles financièrement et plus adaptés aux réalités des personnes à mobilité réduite, des personnes âgées ou des personnes confrontées à un handicap.

Le logement est en effet un droit humain fondamental reconnu par la Constitution. Il constitue un point d'appui essentiel aux personnes et aux familles pour s'insérer dans la vie locale, s'ancrer au territoire, construire un projet de vie, s'ouvrir aux autres ou se retrouver dans l'intimité du foyer.

Malheureusement, il devient de plus en plus compliqué de louer ou d'acheter le logement de ses rêves, avec une localisation idéale, plus particulièrement dans les communes à forte pression immobilière comme Namur.

Les pouvoirs publics doivent concourir à rendre le logement accessible à tous et répondant le mieux possible aux besoins et aux attentes des citoyens, tout au long de leur vie. Bien que de

nombreux moyens d'action relèvent de l'État fédéral ou des Régions (pensons au précompte immobilier, aux normes de location, au code civil ou au revenu cadastral...), la Ville est l'un des acteurs directs du logement et peut prendre des initiatives concrètes et agir au travers des acteurs publics du logement qui sont présents sur son territoire. C'est la raison pour laquelle nous avons, pour la première fois, volontairement souhaité placer la Régie foncière et le logement au sein d'un même échevinat afin d'en activer au maximum les outils pour la création de nouveaux logements publics et singulièrement de logements d'urgence.

Les mesures visant à lutter contre les logements insalubres et les bâtiments inoccupés vont être poursuivies.

Mais il est évident qu'il ne faut pas attendre des pouvoirs publics qu'ils règlent à eux seuls toutes les difficultés sociales auxquelles les gens sont confrontés. Il faut aussi accepter de saisir les mains tendues – et l'on sait que c'est un grand défi pour les personnes en grande précarité et en décrochage social profond – et pouvoir aussi se mettre debout, prendre des initiatives. Cet état d'esprit est très important et doit pouvoir irriguer notre territoire. Nous voulons, pour Namur et ses habitants, un territoire entreprenant, qui crée les chances pour la mise à l'emploi et développe un écosystème économique dynamique.

Avec la famille et l'école, le travail (qu'il s'agisse d'une activité professionnelle ou d'un engagement bénévole) est le troisième pilier par lequel la femme et l'homme se construisent. Les lieux de vie sont aussi les lieux de travail. Chaque commune doit rechercher un équilibre entre ses fonctions et pôles d'activités : l'accueil d'entreprises est un élément important de son développement, qu'il s'agisse d'agriculteurs, d'entrepreneurs industriels ou commerciaux, d'entrepreneurs sociaux, de prestataires de services.

Pas de développement humain sans création d'activités, pas de développement humain sans création d'emplois. Pas de vie locale sans création d'entreprises. La commune est le terrain idéal pour développer des initiatives innovantes, axées sur la transition vers d'autres modes de production et de consommation, pour les encourager et pour les soutenir. Tous les indépendants qui se lancent dans une aventure de création de richesses multiples méritent notre soutien et respect. Leur rôle, loin de devoir être stigmatisé ou caricaturé, doit au contraire être pleinement valorisé.

Afin de favoriser les échanges avec le secteur économique, un conseil consultatif des classes moyennes va être créé.

De nouveaux modèles économiques doivent par ailleurs émerger au profit des citoyens : l'économie partagée, l'économie collaborative, l'économie circulaire, les circuits courts, l'économie numérique. Notre commune doit jouer un rôle actif pour soutenir ces initiatives et prévoir des collaborations à l'échelle locale.

La création d'entreprises sur un territoire donné ne suffit pas à elle seule à permettre à ses habitants de décrocher un travail. La Région et la Fédération Wallonie-Bruxelles ont développé, avec les partenaires sociaux, des services de formation, d'encadrement et diverses initiatives favorisant la création et la mise à l'emploi. Il nous faut amplifier les formations des moins qualifiés grâce à la future Cité des métiers, rue Rogier, et lutter activement contre les discriminations de genre, de sexe ou de religion.

Pour nous, l'esprit d'entreprendre et l'esprit d'initiative dépassent largement la seule création d'entreprises commerciales. À côté de la liberté d'entreprendre, de créer son entreprise, nous voulons encourager de la même façon les initiatives associatives, les initiatives culturelles, les initiatives sociales, solidaires ou humanitaires.

Les engagements privés ou professionnels dans une action sans but lucratif ou dans une action associative, qu'ils soient des engagements individuels ou collectifs, participent effectivement à une volonté de construire une société où les actions humaines ne peuvent se résumer à une logique uniquement marchande.

Nous souhaitons un territoire innovant qui crée des opportunités d'épanouissement personnel et économique à ses habitants et s'inscrit dans la transition numérique.

Avec le développement des nouvelles technologies, des supports multimédias digitaux, des réseaux sociaux, du smartphone, des objets connectés ou encore de l'intelligence artificielle,

nous connaissons depuis plusieurs années une révolution technologique sans précédent.

Ces évolutions technologiques font parfois émerger le pire, parfois le meilleur. Nous souhaitons avant tout que ces nouvelles technologies permettent d'être les outils des liens plus forts entre les habitants ainsi qu'avec les élus et favoriser l'émergence d'initiatives au service de la collectivité.

Nous ne mettons cependant pas la tête dans le sable par rapport aux enjeux de cybersécurité des systèmes informatiques de la Ville, pour lesquels il nous faudra déployer les moyens financiers et humains requis pour garantir leur intégrité.

Pour permettre à la transition digitale de constituer une véritable opportunité de développement humain, il est indispensable de continuer de rendre notre territoire plus intelligent, c'est-à-dire une commune qui s'appuie sur différentes solutions technologiques et digitales qu'elle articule entre elles, de manière intégrée, afin d'améliorer ses performances économiques, sociales et environnementales et de soutenir la qualité de vie des habitants.

A cet égard, rappelons que Namur est incontestablement avant-gardiste et reconnue comme telle à l'internationale. Elle a été labellisée par l'UNESCO comme ville créative dans les arts numériques, seule ville belge à détenir cette labellisation. C'est une opportunité tant pour notre écosystème numérique business qu'académique et citoyen.

La digitalisation n'est pas non plus sans conséquences – nous le savons – sur l'environnement et sur la santé. De nouvelles formes de pathologies et d'addictions apparaissent à cause d'une surutilisation des écrans. Le numérique peut aussi isoler une personne plutôt que la socialiser. Le harcèlement en ligne ou le harcèlement scolaire est malheureusement courant. Autant de dimensions que nous souhaitons mieux prendre en compte dans notre enseignement communal notamment, tout comme la problématique de la fracture numérique.

Nous voulons aussi favoriser une participation accrue des citoyens à la gouvernance locale et au développement du territoire via la dynamique participative qui est impulsée au départ du NID (Namur Intelligente et Durable), véritable lieu de prospective urbaine et de partage citoyen autour du développement de la ville.

Nous souhaitons aussi poursuivre le développement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire communal, actuellement couvert à hauteur de 80%, ce qui fait de Namur la ville wallonne la mieux desservie en fibre optique.

Mais pour Namur et ses habitants, chères Conseillères et Conseillers, nous voulons aussi un territoire enthousiasmant, qui célèbre la culture, qui stimule le tourisme et qui dynamise le commerce.

Car l'innovation ne saurait en aucun cas se cantonner au seul secteur économique ou de l'aménagement du territoire quand bien même elle y favoriserait la création d'emplois. L'innovation et l'audace doivent aussi pénétrer plus intensivement encore les secteurs sociaux et culturels.

Oser miser sur la créativité, stimuler les rencontres improbables et les intelligences collaboratives, c'est ce qui permettra que des solutions nouvelles émergent en matière de soins de santé, en matière d'habitat, en matière culturelle, en matière sociale.

C'est en ce sens que des projets comme le TRAKK (pépinière d'entreprises innovantes à la place du hall sportif de l'université) ou encore le développement du parc d'affaires économiques CARE-YS centré sur la santé et les aides aux personnes âgées sur le plateau de Bouge, ont été conçus et impulsés.

C'est en ce sens que le KIKK Festival, festival dans le top mondial sur les nouvelles technologies, est soutenu par la Ville et est d'ailleurs son partenaire dans la gestion du Pavillon qui a éclos sur l'esplanade de la Citadelle.

C'est en ce sens aussi que la culture et le tourisme ont occupé une place majeure dans la politique des dernières années. Avec la dynamique de Namur Confluent Culture n°1 et n°2, c'est toute la valeur ajoutée des acteurs culturels, autant que leur diversité, qui sont célébrées et encouragées.

Toutes les villes qui émergent et qui créent de la dynamique économique et sociale, qui créent du lien, sont celles qui ont misé sur la créativité. Et votre majorité entend bien poursuivre sur cette dynamique structurante de son essor.

La culture, le tourisme, le développement économique sont autant de matières qui façonnent de manière puissante notre ville et la vie des gens, leurs liens sociaux. Cette majorité souhaite voir la ville comme le lieu d'expression de libertés et de créativité, non comme un ensemble de problèmes. Placer la culture au premier plan des préoccupations communales, aux côtés des difficultés du quotidien des Namurois, n'est dès lors pas indécent, ni irresponsable, c'est un acte de foi pour l'avenir.

Nous sommes donc heureux que ce soit ouverte la perspective d'être la capitale européenne de la culture en 2030. Toute l'énergie et les moyens utiles seront déployés pour – espérons-le – en être le lauréat final.

Parmi quelques enjeux à venir, nous concrétiserons enfin, en confiant la gestion à un acteur privé, une aire d'accueil pour les motorhomes. On y arrivera. Nous continuerons de vouloir dynamiser les bords de nos cours d'eau. La ville de Namur est une terre riche de festivals et nous essayerons d'accueillir une édition du festival international de chant choral Les fous chantants.

Nous tâcherons, avec le secteur privé, de doter Namur d'une salle de concert adaptée à l'accueil de grands spectacles de variété. Nous souhaiterions la création d'une salle d'exposition de grande capacité. Nous continuerons de restaurer notre patrimoine et d'investir dans et pour la Citadelle. Nous soutiendrons les arts urbains et leurs artistes. Nous adopterons un cadre pour les mises en location Airbnb pour éviter les pratiques abusives et déloyales. Nous créerons – pour nous l'espérons, le plus grand plaisir des familles – un parcours accrobranches sur notre territoire.

Et nous œuvrerons pour que progressivement soient créées les conditions d'une ouverture dominicale de nos commerces car pour stimuler et accompagner le tourisme, le commerce de proximité est un enjeu incontestable.

Il soutient le travail indépendant et est un secteur pourvoyeur d'emplois, notamment pour des jeunes moyennement qualifiés. Mais il s'agit d'un enjeu plus large – nous le savons – porteur de la vitalité de la vie sociale, culturelle ou touristique. Les petits commerces sont également davantage ancrés dans leur territoire et moins facilement délocalisables. Pour nous, la croissance de notre qualité de vie ne peut être possible sans commerce de proximité et des centres dynamiques et attractifs.

Consciente de l'essoufflement de la fréquentation de notre centre-ville au vu des concurrences féroces nées en périphérie immédiate, notamment à Erpent ou en périphérie plus lointaine (à Andenne, à Fosses-la-Ville, à Louvain-la-Neuve), la Ville de Namur doit plus que jamais réinvestir dans son cœur de ville.

Pour booster l'activité du centre-ville, nous concrétiserons le projet de piétonnisation, comme déjà dit, mais aussi celui du centre multifonctionnel du square Léopold. Poreux, en connexion directe avec nos rues commerçantes, il doit être prioritairement réservé à de nouvelles grandes enseignes complémentaires à celles existantes actuellement, et vitaliser notre dynamique commerciale.

D'autant que le projet en gestation ne sera nullement "un temple de la consommation" comme certains l'avaient décrit car le projet intègre désormais une dimension mixte de fonctionnalités (logements, commerces, services, bureaux) et le projet a été redimensionné conformément aux conclusions du processus de co-construction avec les citoyens et les commerçants notamment.

De nouveaux parcs publics ont été créés ou vont l'être sous peu dans l'hyper centre-ville. Tout est donc réuni pour pacifier ce dossier avec la population et progresser afin que le cœur de ville ne devienne pas un désert commercial et que soient créés des écrans de nature et de convivialité, bien mieux agencés que l'actuel square dont nous serions peu à recommander la fréquentation, en journée comme en soirée.

Une ville capitale comme la nôtre doit aussi assumer sa part d'événementiel et de vie nocturne dans le respect des riverains.

En ce qui concerne le développement commercial, nous souhaitons dynamiser l'attractivité du centre-ville sur base notamment de l'expérience de la Ville de Mulhouse.

Mais pour Namur et ses habitants, nous voulons aussi un territoire ressourçant, qui fait du sport et de la santé, du bien-être et de la convivialité, des éléments de la qualité de vie.

Les acteurs associatifs de la vie artistique, culturelle et sportive sont des partenaires essentiels dans la construction d'une société plus humaine. La Ville doit axer son action sur la promotion des activités sportives accessibles sur son territoire, notamment vis-à-vis de publics jeunes, socialement défavorisés, des seniors et des personnes en situation de handicap.

Le soutien concret aux associations locales et mouvements de jeunesse (notamment par la mise à disposition de locaux, de terrains de sport, de prêt de matériel et j'en passe), c'est aussi un élément important, de même que l'accessibilité géographique et financière aux activités sportives ou culturelles proposées par les opérateurs locaux.

Nous continuerons aussi de plaider auprès du TEC pour disposer de bus à heures plus tardives pour les retours en soirée d'activités culturelles ou sportives.

Vivre heureux postule une bonne santé et une action vigoureuse en matière de médecine de proximité et de qualité des prises en charges hospitalières. La Ville dispose de peu de leviers pour développer elle-même une politique de santé intégrée mais elle peut agir résolument en amont, dans le champ de la prévention en matière de santé.

Rien n'est plus essentiel pour les familles que d'évoluer dans un environnement sain et jouir d'une bonne santé pour soi-même et pour ceux qui nous sont chers. A cet égard, l'un de nos points d'attention sera l'approche préventive en matière d'assuétudes.

Enfin, comme le souligne l'Organisation Mondiale de la Santé, le bien-être d'une personne est déterminé par de nombreux facteurs qui vont au-delà de l'existence d'infrastructures et services médicaux, c'est l'alimentation et les activités physiques tout au long de son existence, c'est la situation financière et matérielle des ménages mais aussi les liens et les activités sociales, lorsque l'on sait qu'un ménage sur trois est en fait une personne vivant seule et que 32% des Belges se sentent très seuls.

Nous pensons également à la qualité du cadre de vie et de l'environnement. Ce sont les enjeux de la pollution de l'air, du sol, des matériaux de construction de son logement. Les pouvoirs publics disposent de leviers stratégiques pour intervenir sur ces dimensions, par exemple en luttant contre l'insalubrité des logements, en subsidiant des clubs sportifs de proximité où s'adonner à la pratique du sport, en rétablissant des liens sociaux par le soutien notamment du monde associatif ou encore en contrôlant la qualité de l'air.

La pratique du sport pour tous et notamment le sport-santé resteront l'ADN de la politique sportive de la commune. Les divers terrains synthétiques seront progressivement remplacés par de nouveaux, la salle handisport se concrétisera à Bouge de même qu'une nouvelle piscine ou centre aquatique sur le P+R bougeois.

Le club house du Rugby deviendra réalité de même que la rénovation de nos plus anciennes infrastructures sportives. Nous œuvrerons à concrétiser – et là aussi, comme pour les motorhomes, on espère qu'on y arrivera – un skatepark indoor et une station de trail à la Citadelle et à optimiser la piste de pumptrack.

Pour Namur et ses habitants, chères Conseillères et Conseillers, nous voulons aussi un territoire rayonnant, qui assume son statut de capitale régionale, promeut son pôle académique et se vivifie de relations internationales.

Souvenons-nous que c'est un privilège d'être la capitale régionale. Nous devons donc assumer ce statut avec fierté et responsabilité. Etre une ville capitale, c'est aussi penser et regarder au-delà de nos murs et frontières.

Namur doit nourrir et se nourrir d'un engagement international pertinent, créateur de sens et de valeur, tant dans une orientation de crédibilité de la Ville, de visibilité de celle-ci, que d'opportunités pour nos acteurs économiques, culturels et éducatifs.

Nous continuerons de déployer et entretenir notre réseau de villes partenaires, à travers le globe et à prendre une part active aux réseaux internationaux comme celui des Villes créatives de l'UNESCO, Vertech ou encore l'Association Internationale des Maires Francophones. Notre coopération au développement continuera de se concentrer sur Masina en République démocratique du Congo.

Namur est aussi une ville estudiantine. C'est une chance et un défi. Nous serons des partenaires de la réussite et du développement de l'Université et des Hautes Ecoles également présentes sur notre territoire, de même que de l'ensemble des acteurs de l'éducation, du fondamental comme du secondaire. Nous n'oublions pas l'enseignement de promotion sociale.

Nous apporterons soutien et facilités au programme de redéploiement du Campus universitaire une fois le déménagement du Palais de Justice rendu effectif. Cette zone accueillera un nouveau parking souterrain destiné à permettre de reconfigurer les places Saint-Aubain et la place du Palais de Justice, qu'il nous faudra dans un avenir proche baptiser autrement.

C'est convaincu que l'éducation est la mère de toutes les politiques que nous souhaitons proposer aux Namurois un territoire régénérant, qui fait de l'éducation et de la jeunesse une priorité au cœur de nos quartiers et villages et qui favorise l'intergénérationnel.

Vivre heureux postule d'avoir des facilités pour accompagner l'éducation des enfants grâce à des crèches en suffisance et financièrement accessibles et des écoles fondamentales proches, bien équipées et à un niveau d'enseignement inspiré par l'excellence pour tous.

Ce soutien que la Ville de Namur peut apporter aux familles qui vivent sur son territoire est fondamental car la vie des familles a profondément évolué. Elles sont de plus en plus monoparentales, recomposées. Un certain nombre sont aussi adoptives ou, parfois, familles d'accueil. Et leur mode de vie a changé.

Les parents remplissent de multiples fonctions: premiers éducateurs de leurs enfants, aidants familiaux d'autres membres de la famille, travailleurs, citoyens engagés, volontaires. Concilier ces différents rôles est un vrai enjeu. Nous voulons les soutenir car c'est d'abord au sein des familles que l'avenir se construit. Et plus spécifiquement, les familles monoparentales feront l'objet d'une politique spécifique, à l'initiative de la Ville de Namur, afin de réduire leurs coûts pour l'accès à une série de services ou activités de la commune.

La Ville a un rôle essentiel à tenir pour améliorer les conditions de vie en famille d'abord par les services qu'elle peut mobiliser et mettre à leur disposition (écoles, crèches, plaines de jeux), ensuite par l'environnement qu'elle peut aménager (les espaces verts, des logements familiaux, la mobilité douce).

Mais la Ville a aussi un rôle essentiel à jouer pour l'amélioration des conditions de vie des familles par les initiatives qu'elle prend pour le vivre ensemble (le soutien aux fêtes de quartier, aux groupes folkloriques, aux rencontres intergénérationnelles) mais aussi aux initiatives qu'elle prend pour l'éducation (l'organisation de l'accueil extrascolaire, le soutien aux activités culturelles et sportives, aux locaux des mouvements de jeunesse et j'en passe).

Quand, par exemple, la Ville met ou remet en place des sentiers et pistes cyclables ou aménage des parcs avec des zones de jeux, elle permet aux enfants de découvrir et de s'approprier leur environnement. Elle leur permet de se socialiser, d'être en relation entre eux. Elle leur permet de pratiquer des activités physiques et donc contribue à leur santé.

Par des actions concrètes, la Ville peut répondre aux difficultés que rencontrent aujourd'hui les familles comme le burn-out parental, l'isolement de certaines familles monoparentales ou de parents d'enfants porteurs de handicaps, les difficultés liées aussi à l'éducation des jeunes, l'épuisement de la génération dite "sandwich" qui s'occupe à la fois de ses enfants et de ses parents.

Les différentes crises que nous traversons fragilisent les enfants et les jeunes. Leur mal-être – vous en êtes aussi tous le témoin – est palpable. Les professionnels de la santé mentale tirent la sonnette d'alarme. Nous devons donc définir une politique stratégique claire et soutenante à leur égard. À cela s'ajoute le fait que les jeunes se sentent parfois, voire souvent,

isolés, incompris ou dénigrés. Le fossé se creuse entre eux et leurs aînés alors que chacun aurait à apprendre de l'autre.

Les acteurs communaux prennent en charge toutes les facettes des enfants et des jeunes au sein des crèches, des écoles, des associations extrascolaires, sportives, culturelles et d'animation parce qu'un enfant ou un jeune, ce n'est pas qu'un élève. C'est aussi une sportive, un artiste, un animateur de mouvement de jeunesse, un bénévole, une cycliste, un musicien.

Toutes ces sphères, et bien d'autres, composent l'enfant et le jeune, raisons pour lesquelles la commune doit investir dans le soutien aux associations d'enfants et de jeunes, développer avec les Régions et la Fédération Wallonie-Bruxelles des milieux d'accueil et investir dans des infrastructures de qualité. Et cela aussi, c'est notre engagement à Namur.

C'est convaincu de l'importance à donner à la qualité de notre réseau communal d'enseignement que j'aurai le plaisir d'assumer, pour la première fois pour un Bourgmestre, la compétence de l'éducation. C'est une volonté, c'est un signal clair de l'importance que cette majorité veut continuer d'accorder à nos écoles afin d'y développer un climat aussi serein que possible, les voir tous mobilisés autour de projets pédagogiques stimulants et de travaux de rénovation et d'extension de nos établissements qui soient adéquats.

A l'autre bout de la chaîne de l'âge, l'amélioration de la qualité de vie des aînés au sein de notre commune constitue aussi une priorité. Afin d'humaniser notre société où coexistent plusieurs générations connaissant des conditions de vie très différentes, nous voulons réserver aux aînés l'attention qu'ils méritent et dont ils sont parfois injustement privés.

Nous devons construire une société intergénérationnelle, favorisant les rencontres et développant une dynamique d'échange entre les générations. Le Conseil Consultatif Communal des Aînés restera un interlocuteur de choix pour les autorités communales.

Quelles que soient les générations, la notion de bien-être couvre aussi les enjeux relatifs au bien-être animal dans toutes ses dimensions. A cet égard, la Ville restera à la pointe, concrétisera le récent projet annoncé d'un parc canin à Bouge et pourrait notamment prendre l'initiative de la création d'un cimetière pour animaux de compagnie.

Pour Namur et ses habitants, nous voulons, enfin, un territoire responsabilisant, qui gère les deniers publics avec rigueur et offre un haut niveau de service à sa population

De nombreux citoyens entretiennent et véhiculent, notamment sur les réseaux sociaux, une opinion ou une image très négative du secteur public et de ses fonctionnaires.

Si cette perception est fort heureusement le plus souvent excessive et simplificatrice, elle révèle malgré tout un fossé qui se creuse toujours plus entre les institutions publiques et la population. Et l'échelon local – reconnaissons-le – ne fait pas exception à ce phénomène. Que du contraire!

Il suffit d'un incident, d'un manque de courtoisie d'un agent ou encore d'une réaction tardive de la Zone de Police pour qu'un riverain se forge un avis sur l'ensemble de l'institution communale et diffuse largement son mécontentement sur les réseaux sociaux.

Certaines personnes se sentent parfois abandonnées par les autorités. Les communes doivent donc veiller à encore davantage renforcer la présence et la qualité de leurs services mais aussi leur exemplarité, notamment en matière de simplification administrative.

Certaines décisions fédérales, régionales et communautaires ont également renforcé les responsabilités des communes, sans nécessairement transférer les moyens adéquats. D'autres décisions ont tiré vers le haut les besoins et les demandes auprès des collectivités locales et notamment des CPAS.

Les pouvoirs locaux manquent de ressources pour pleinement assurer certaines de leurs missions et répondre aux attentes des citoyens alors même qu'ils doivent se saisir de nouveaux enjeux comme l'urgence climatique, les transitions numériques ou l'afflux de réfugiés politiques.

Un mécanisme de refinancement structurel des communes est donc indispensable. Nos réserves nous permettront de tenir encore quelques années mais pas nécessairement jusqu'à la fin de la législature. Si on ne veut pas devoir un jour supprimer des services et les agents

qui vont avec, il y a urgence à se pencher sur le sort des grandes villes, notamment en matière de charge de pensions. Et en la circonstance, Namur ne fait pas exception.

Enfin, la Ville ne pourra pas relever tous ces défis sans s'appuyer sur des agents appliqués, motivés, qualifiés et solidaires. Nous veillerons à développer une politique des ressources humaines moderne et enthousiasmante sans pouvoir pour autant remplacer systématiquement tous les départs à la pension.

Dans le dialogue entre élus, administration et population, mieux "s'approprier" le territoire par les mécanismes de la démocratie participative locale reste un enjeu majeur des prochaines années.

Les citoyens exigent – et ils ont raison – plus que le droit d'obtenir de l'information ou de donner un avis, celui de définir ensemble l'utilisation du territoire, pour y tracer ce "cadre de vie" auquel ils s'identifient et dont ils attendent une garantie de qualité.

C'est déjà ce qui fut recherché lorsque nous allâmes à la rencontre des Namurois au sein de leur quartier avant d'adopter le schéma de structure communal. C'est aussi ce que nous avons fait ces dernières législatures en créant un Echevinat de la participation, en multipliant les rencontres publiques sur tous les grands projets, en systématisant pour ceux-ci le recours à des ateliers participatifs de co-construction des projets, en créant le NID, en lançant les budgets participatifs et j'en passe. Cette démarche de participation citoyenne accrue restera un élément faitier de nos démarches.

Alors chers collègues, chères Conseillères et chers Conseillers et à travers vous, l'ensemble des Namurois, voilà que se clôture la lecture de notre Déclaration de Politique Communale pour la législature qui s'ouvre; une législature de défis, que nous sommes prêts à relever, ensemble, avec enthousiasme et sincérité.

Je formule le souhait sincère que nous puissions converger vers un maximum des projets qui en découleront et que notre énergie servira d'abord la cause des Namurois avant celle des partis. Ensemble, créons du lien pour créer demain, afin que Namur s'éclaire.

Bon et fructueux mandat à chacune et chacun. Merci.

(Applaudissements dans l'assemblée)

Merci à toutes et tous pour votre écoute et attention particulièrement patiente. Merci au public également.

Alors comme convenu.

Oui, Monsieur Martin, je vous en prie.

M. F. Martin, Chef de groupe PS:

Excusez-moi, Monsieur le Bourgmestre, dans la délibération, il est proposé de décider d'ajourner le débat et de postposer donc j'imagine qu'il y a un vote.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Pas de problème, vous faites bien. Comme il est de coutume de systématiquement reporter le débat, j'ai oublié de poser la question.

Et donc effectivement, est-ce que chacun consent à pouvoir valider la délibération pour que le débat sur ce que je viens de pouvoir vous délivrer se fasse dans 15 jours permettant à l'ensemble des membres du Conseil de prendre connaissance par le détail des 17 pages que je viens de vous partager?

M. F. Martin, Chef de groupe PS:

Alors ce sera non pour nous tout simplement parce que nous aurions, nous aussi, aimer pouvoir politiquement apporter notre pierre à l'édifice. Vous l'avez fait, vous l'avez fait longuement et c'est tout à votre honneur mais comprenez que nous aussi, nous aurions voulu pouvoir participer au débat et surtout que nous savons que la prochaine fois, la salle ne sera pas aussi comble qu'elle l'est aujourd'hui.

D'autant que dans la circulaire du Ministre que vous connaissez bien, Desquesnes disait qu'il ne fallait pas fixer des points qui souffriraient d'être examinés plus tard et puis vous visez le Code de la Démocratie Locale dans la délibération qui dit qu'en effet, dans les deux mois de la désignation des Echevins, vous présentez la DPC, ils viennent d'être désignés maintenant.

Et donc nous avons peine à croire que le Collège s'est déjà réuni dans les 2 minutes puisque nous avons vu que vous étiez bien présents. Et donc tout simplement pour vous dire que légalement et administrativement, cela nous pose un problème, politiquement aussi parce que je pense qu'on aurait voulu aussi contribuer au débat et surtout exposer ce débat contradictoire.

Vous l'avez vous-même appelé aujourd'hui de vos vœux pour que les citoyens soient entendus et que les Conseillers le soient aussi. Voilà tout simplement, l'incident est clos. Merci.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Pas de problème, Monsieur Martin.

Juste pour apporter quelques éléments de réponse, il ne vous a pas échappé qu'il existe un délai entre les élections qui ont lieu le 13 octobre et l'installation qui a lieu le 02 décembre.

Ce délai est mis à profit, non pas pour compter les oiseaux mais pour pouvoir effectivement, permettre que la nouvelle équipe amenée à être mise en place puisse travailler en bonne intelligence d'ailleurs avec l'équipe sortante, avec des reprises, remises entre les Echevinats. Et donc nous avons veillé à nous réunir pour pouvoir vous exposer évidemment le texte. Premier élément.

Deuxième élément. Je n'ai personnellement aucun problème, si vous le souhaitez, que le débat se fasse maintenant. Et donc on peut l'ouvrir si vous le souhaitez puisqu'apparemment, vous semblez chagrin qu'il y ait moins d'assistance dans 15 jours.

J'ai la naïveté de penser que l'assistance qui est là étant essentiellement familiale, vous risqueriez de toute manière de prêcher des gens déjà convaincus par celles et ceux qu'ils soutiennent par leur présence.

Donc je ne pense pas que cela fera une grande différence par rapport au débat dans 2 semaines qui ne visent qu'à confortabiliser les Conseillers en leur permettant – comme cela se pratique d'ailleurs depuis plusieurs législatures, ce n'est pas quelque chose que j'ai inventé aujourd'hui – de pouvoir reprendre le texte que j'ai partagé et le parcourir paragraphe par paragraphe, sereinement et préparer vos interventions.

Mais honnêtement, je suis à votre entière disposition pour faire le débat maintenant si vous le souhaitez.

M. F. Martin, Chef de groupe PS:

Merci, Monsieur le Président mais vous savez que pour avoir un débat, il faut qu'on ait les pièces. On n'a pas la pièce, on vient de l'entendre donc c'est difficile pour nous d'avoir pris des notes au vol et pouvoir confronter les idées.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

CQFD!

M. F. Martin, Chef de groupe PS:

Tout simplement, il fallait faire en sorte de pouvoir mettre le point à l'ordre du jour, qu'il soit débattu et qu'on ait les notes avant. Voilà, tout simplement.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Très bien donc CQFD, effectivement, c'est pour vous offrir le confort respectueux de l'ensemble des Conseillers qu'il est proposé que le débat se tienne dans 15 jours.

Je note donc que le groupe socialiste vote contre.

Je vais donc demander l'avis des autres groupes pour que nous puissions alors délibérer sur ce point n°16.

Pour ce qui concerne le groupe Ecolo?

Mme Ch. Mouget, Cheffe de groupe Ecolo:

Nous nous abstenons.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Abstention.

Pour le groupe MR?

M. L. Demarteau, Chef de groupe MR:

Pas de problème pour nous.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Merci.

Pour les Engagés?

Mme G. Lazon, Cheffe de groupe Les Engagés:

Pas de problème.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Merci.

Et pour le PTB?

M. R. Bruyère, Chef de groupe PTB:

Nous sommes aussi d'accord que la manière dont les débats actuels posent toute une série de problèmes puisqu'on a la possibilité démocratique de s'exprimer là-dessus sans en faire tout un point, on va effectivement voter contre.

D'abord et avant tout parce que pour les personnes qui n'étaient pas là la dernière fois dont moi mais je me suis permis de regarder un peu comment cela s'était passé en 2018 et comment cela se passe dans d'autres communes, vous avez présenté le processus actuel en disant: "Bon texte à vous présenter entre 15 et 20 pages. C'est indigeste et donc cela va être difficile évidemment d'avoir un vrai débat serein là-dessus. Et donc je vous propose qu'on en discute comme le veut la coutume".

Donc je ne sais pas quelle a été votre phrase mais il me semble que c'était, en tout cas, cela le fond, comme la coutume, sauf qu'il y a eu débat en 2018 d'une part donc c'est une coutume que vous instaurez donc vous pouvez dire que vous l'instaurerez mais donc que vous instaurez.

Et surtout toute une série d'autres communes ne font pas cela et ont un premier débat avec une présentation et réaction de l'opposition pour aussi une raison démocratique importante qui dépasse les personnes qui assistent ici. C'est évidemment parce qu'il va y avoir une présentation dans la presse à sens unique, comme on dit, dans le débat politique puisque vous allez pouvoir dire votre avis et présenter vos plans. Et il n'y aura pas de contradiction dans la presse demain.

Et donc voilà, c'est un tour de passe-passe. On ne va pas mener le débat pendant des heures. Vous savez bien que si vous nous l'aviez présenté plutôt ou maintenant, globalement on s'oppose à votre vision de la ville. Là-dessus, je ne vous apprend rien évidemment, Monsieur Prévot.

Mais effectivement, c'est la raison pour laquelle nous aussi, nous allons voter contre cette manière de faire le débat sans non plus en rajouter des caisses et sans non plus tergiverser pendant des heures.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Merci Monsieur Bruyère.

Effectivement, je ne suis pas surpris que le PTB s'oppose à ma vision de la ville et cela contribue à me rassurer.

Juste pour ne pas que vous essayez d'enfumer l'assemblée, je n'ai fait aucun tour de passe-passe.

En 2018, nous avons procéder de la même manière. Et en 2012, c'était la même chose aussi. Je suis bien placé pour le savoir puisque les deux fois en question, c'était moi aussi qui était Bourgmestre.

Et donc cela n'a ému personne. Cela n'a posé de difficulté à personne. C'est d'ailleurs annoncé depuis plusieurs semaines donc personne n'a été pris de court. Et il a été convenu de procéder de la sorte pour confortabiliser les élus et singulièrement les élus de la minorité.

Après moi, je suis tout-à-fait – vous le savez – plutôt motivé quand il s'agit de faire des débats et je me réjouirais que la majorité décide de le faire maintenant.

Mais je pense que c'est plutôt la minorité qui serait embêtée de devoir le faire et de surcroît, ce ne serait pas élégant puisque cela déboucherait potentiellement sur, de toute manière, un non vote puisque la pièce n'a pas été agendée dans les délais.

Donc on pourrait juste faire le débat aujourd'hui et le vote de toute manière dans 2 semaines.

Bon, j'entends que les uns et les autres ont fait leur intervention dont acte. Chacun, évidemment, est libre de son expression.

Je constate, en tout cas, que les Engagés et le MR ont voté pour que le débat et le vote soit postposé à dans 15 jours. Abstention des écologistes et vote contre du PTB et du PS dont acte.

Et pour le reste, soyez rassurés et ayez une bonne nuit de sommeil, Monsieur Bruyère, parce que, si demain il est probable que ce soit davantage la tonalité de la Déclaration de Politique Communale que l'on retrouve dans la presse, rendez-vous dans 15 jours où cette même presse fera surtout l'écho de l'ensemble des critiques qui me seront adressées à l'occasion du débat.

Donc no stress, vous aurez effectivement voix au chapitre.

Je vous en prie.

M. R. Bruyère, Chef de groupe PTB:

Il y aura un débat. Peut-être qu'avec les pots, il y aura aussi des fleurs donc n'allons pas trop loin. Il n'y aura peut-être pas que des critiques mais on verra cela dans 15 jours et donne comme vous rendez-vous à tout le monde dans 15 jours parce qu'évidemment, cela sera un débat démocratique fondamental parce que, comme vous l'avez dit, ce seront les grandes lignes directrices des 6 prochaines années et elles sont, ô combien, stratégiques pour les enjeux sociaux, climatiques et autres.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Merci. Allez, je me réjouis après les pots d'avoir aussi les roses.

(Rires dans l'assemblée)

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation dont notamment l'article L1123-27 qui prévoit que dans les deux mois après la désignation des échevins, le collège soumet au conseil communal une déclaration de politique communale couvrant la durée de son mandat et comportant au moins les principaux projets politiques ainsi qu'un volet budgétaire reprenant les grandes orientations en la matière;

Considérant la volonté du Bourgmestre d'en donner lecture lors de la séance de ce jour;

Considérant qu'afin d'approfondir la prise de connaissance par les membres du Conseil la décision liée à la DPC aura lieu lors de sa séance du 17 décembre 2024,

Entend le Bourgmestre donner lecture de la Déclaration de Politique Communale pour la législature 2024-2030.

Décide d'ajourner le débat et de postposer la décision à sa séance du 17 décembre 2024.

17. Président d'assemblée: désignation

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Je vous propose alors de passer au point suivant qui est donc celui de la désignation du Président d'assemblée.

Il s'agit donc de voter de manière électronique. C'est le dernier vote électronique de la soirée pour pouvoir, effectivement, désigner Monsieur Maillen qui est proposé comme Président d'assemblée.

Le vote débute et j'imagine que Madame Absil n'a toujours pas sa petite.

Ah, on va voir si cela marche pour vous, Madame Absil.

M. L. Demarteau, Chef de groupe MR:

Il a été changé mais cela ne fonctionne toujours pas.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Donc Madame Absil, à défaut d'avoir un dispositif qui fonctionne, pouvez-vous pour laisser une trace dans le compte-rendu exprimer votre vote oralement, s'il vous plaît?

Mme C. Absil, Conseillère communale MR:

Oui, je vote pour la désignation du nouveau Président.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Donc Madame Absil, à défaut d'avoir un dispositif qui fonctionne, pouvez-vous pour laisser une trace dans le compte-rendu exprimer votre vote oralement, s'il vous plaît?

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Merci.

Tous les autres ont-ils voté? Je pense qu'il manque encore quelques votes.

Votez donc pour l'installation du Président du Conseil. C'est bon. Fin du vote.

Merci beaucoup.

Par 33 voix pour, 5 contre et 9 abstentions, je félicite Monsieur Maillen qui a même recueilli des voix au-delà de la majorité pour pouvoir être installé Président du Conseil.

Et je lui cède la place dans 15 jours.

(Applaudissements dans l'assemblée)

Voilà, félicitations à vous et votre mission débutera donc à la prochaine séance du Conseil.

Deux, trois éléments d'information quand même pour clôturer.

Ne fuyez pas trop vite, chers membres du Conseil parce que, dès que j'en donnerai le signal, nous allons nous regrouper autour de cette table pour la traditionnelle photo de l'ensemble du nouveau Conseil communal.

C'est toujours agréable de la faire et encore plus, 6 ans plus tard de la regarder.

Et puis, par ailleurs, rappelez que tous les membres du Conseil sont invités à passer auprès de la cellule Conseil qui se tiendra donc en bas pour pouvoir vous remettre les documents utiles et vous faire signer ce qui doit l'être.

Donc vous aurez, je le répète parce que je vois des apartés, la cellule Conseil vous attendra en bas en marge de la réception pour pouvoir faire en sorte que tous les documents utiles soient signés par les Conseillers communaux et que vous receviez les documents qui vous reviennent.

Une séance d'information à l'attention de l'ensemble des Conseillers est également fixée ce jeudi à 18h00, ici même, salle du Conseil. C'est la Direction générale et la Direction de gestion financière qui pourront vous faire un petit topo de la situation pour vous permettre de mieux comprendre les arcanes du fonctionnement de la Ville.

Et le service Informatique sera également présent pour vous accompagner dans les premières connections des outils informatiques qui sont mis à votre disposition. N'hésitez donc pas à prendre au besoin votre pc portable, s'il vous plaît.

Voilà que la communication de service est clôturée et la séance publique aussi.

Excellent mandat à toutes et tous et bienvenue pour la photo.

(Applaudissements dans l'assemblée)

Vu l'article L1122-34 § 3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation lequel, en dérogation au principe du Bourgmestre-Président prévu par l'article L1122-15, permet l'élection d'un président d'assemblée parmi les conseillers communaux de nationalité belge issus d'un groupe politique démocratique;

Vu l'article L1122-34 § 4 du même Code prévoyant que l'acte de présentation de la candidature du président d'assemblée, signé comme en matière de pacte de majorité, doit être soumis au vote du Conseil à haute voix et en séance publique;

Vu l'acte de présentation de M. Vincent Maillen à la présidence de l'assemblée, signé par les groupes Les Engagés et MR du Conseil communal, et régulièrement déposé entre les mains de la Directrice générale ce 15 novembre 2024,

Décide :

- de procéder à l'élection d'un président d'assemblée pour le Conseil communal, à savoir M. Vincent Maillen.
- que:
 - la mission commence dès sa prochaine séance et s'éteint au prochain renouvellement total du Conseil communal en décembre 2030, sauf application du § 5 de l'article L1122-34 ou autre motif de cessation du mandat;
 - conformément à l'article L1122-7 § 1er du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le président de l'assemblée ne bénéficie d'aucun avantage ou rétribution à l'exception d'un double jeton de présence lorsqu'il préside effectivement toute la séance du Conseil;
 - en cas d'absence du président d'assemblée, la fonction de président d'assemblée est assumée par le Bourgmestre ou son remplaçant dans l'ordre de préséance.

La présente délibération sera transmise à l'autorité de tutelle.

La séance est levée à 20h00.

La Directrice générale,



L. Leprince

Par le Conseil,

Le Bourgmestre,



M. Prévot

